ParlAmericas

PNUD

LE RÔLE DU **PARLEMENT** DANS LA MISE EN ŒUVRE DES **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

UNE VÉRSION ADAPTÉE POUR LES AMÉRIQUES ET LES CARAÏBES

Canada

Cette publication a été rendue possible en partie grâce au généreux soutien du gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Publié en octobre 2019.

SOMMAIRE

Résumé **5**

1. Intersection des parlements et des Objectifs de développement durable **7**

1.1. Principes centraux aux fondements de l'Agenda 2030 7

1.2. Le parlement, un acteur clé dans la réalisation de l'Agenda 2030 8

2. Le rôle des parlements dans la réalisation des Objectifs de développement durable **9**

2.1. Représentation : Mobiliser le peuple autour de l'Agenda 2030 et faciliter la participation du public 9

2.2. Élaborer des lois dans le cadre des Objectifs de développement durable 14

2.3. Participer aux processus d'adoption et de contrôle du budget 16

2.4. Suivre la mise en œuvre effective des Objectifs de développement durable 19

3. Dispositions institutionnelles pour l'Agenda 2030 ..... **23**

3.1. Coordonner les efforts pour une meilleure mise en œuvre et supervision 23

3.2. Renforcer les capacités institutionnelles pour contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable 26

Bibliographie **32**

Liste de contrôle pour les législatrices et les législateurs **33**

ParlAmericas

ParlAmericas est l'institution qui promeut la diplomatie parlementaire dans le cadre de la coopération interaméricaine. Composée des 35 législatures nationales d'Amérique du Nord, Centrale et du Sud, et des Caraïbes, ParlAmericas encourage le dialogue politique coopératif, facilite l'échange de bonnes pratiques législatives, et produit des ressources adaptées pour aider les parlementaires dans leur travail. La programmation de ParlAmericas est actuellement axée sur trois piliers prioritaires : le développement durable et le changement climatique, l'égalité des sexes et la transparence parlementaire. Le secrétariat international de ParlAmericas a son siège à Ottawa, au Canada. www.parlamericas.org

Programme des Nations Unies pour le développement

Le PNUD collabore avec des individus à tous les niveaux de la société afin de contribuer à bâtir des nations pouvant résister face aux crises, et stimuler et maintenir une croissance qui améliore la qualité de vie pour tout le monde. Sur le terrain dans près de 170 pays et territoires, nous offrons une perspective mondiale et des connaissances locales pour aider à enrichir la vie des citoyennes et des citoyens et à bâtir des nations résilientes. Le PNUD a pour vocation d'aider les parlements au niveau national comme sous-national à remplir leur mission de mise en œuvre des Objectifs de développement durable grâce à l'apport d'une expertise technique, à un échange de connaissances entre pairs, et à des publications et produits de connaissance de haute qualité. Le PNUD met en place le plus grand nombre de projets d'appui parlementaire au monde, en travaillant avec plus de 60 parlements nationaux. www.undp.org

Remerciements

ParlAmericas et le PNUD souhaitent remercier la Banque islamique de développement (BID) et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) qui, en coopération avec le PNUD, ont publié le guide « Le rôle du parlement dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable » en 2015. Le travail de ces organisations a inspiré l'adaptation de ce document. Nous aimerions remercier la BID et la GOPAC d'avoir accepté de créer un guide parlementaire adapté pour l'Amérique et les Caraïbes. Cette adaptation a été préparée par le Secrétariat international de ParlAmericas et le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes du PNUD. Nous sommes également reconnaissants des commentaires et conseils formulés par les réviseurs suivants : Charles Chauvel, directeur des Institutions et processus inclusifs, PNUD; Mads Hove, spécialiste en développement, Ministère des Affaires étrangères du Danemark; et Gonzalo Pizarro, conseiller politique régional en matière de pauvreté, des ODD et de développement humain, PNUD.

Avertissement

Les points de vue, les dénominations et les recommandations figurant dans ce document ne reflètent pas nécessairement la position officielle du PNUD.

Résumé

La paix et le développement durables sont essentiels à l'avenir de la planète et de l'humanité. Ce point de vue est élaboré dans l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030), qui vise à éradiquer la pauvreté, à bâtir des sociétés pacifiques et à promouvoir la prospérité et le bien-être des individus tout en protégeant l'environnement pour les générations actuelles et futures. Adopté par les États membres des Nations Unies en 2015, cet agenda appelle tous les pays à traduire ces Objectifs de développement durable ambitieux et transformateurs par des priorités nationales et à mobiliser des acteurs de la société civile ainsi que les secteurs privé, universitaire et scientifique dans un esprit de recherche d'un monde dans lequel « tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité. »

L'Agenda 2030 reconnaît explicitement que les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption et la réalisation des ODD, non seulement en tant que législatrices et législateurs, mais également en tant que représentants du peuple élus. De plus, les parlementaires ont joué un rôle important dans la création du contenu de l'Agenda en faisant part de leur point de vue sur les écarts, les opportunités et les priorités d'action à travers des rassemblements internationaux, régionaux et nationaux. Cette contribution a été prise en compte dans la production finale de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs et 169 cibles d'action.

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030, les pays ont fait d'importants progrès dans l'intégration des ODD dans leurs plans de développement national et dans le contrôle et l'évaluation des cadres, y compris des cadres des indicateurs pour suivre leur progression. Des efforts continus ont été effectués pour intégrer les ODD et leurs cibles dans des politiques et des plans d'investissement sectoriels, et pour renforcer les systèmes statistiques nationaux. En outre, des mécanismes, des guides et des partenariats ont été développés pour promouvoir la mobilisation de différents acteurs, comme les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Néanmoins, il reste beaucoup à faire.

Les parlementaires bénéficient d'une position unique pour agir comme une interface entre le peuple et les institutions étatiques, et pour promouvoir et adopter des politiques et des lois axées sur l'être humain pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. Les parlementaires d'Amérique et des Caraïbes ont par conséquent l'opportunité et la responsabilité de jouer un rôle de protagoniste dans l'appui et le suivi de la mise en œuvre des ODD, comme établi dans la Déclaration de l'Agenda 2030.

En 2015, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, la Banque islamique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement ont créé un guide pour renforcer la participation parlementaire en matière des Objectifs de développement durable[1]. Cette publication, élaborée par ParlAmericas et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD, est une version adaptée et mise à jour de ce guide, centrée sur les mécanismes, les instruments et les pratiques que les parlements de l'hémisphère appliquent pour intégrer les ODD dans leur travail et contribuer à la mise en œuvre effective de l'Agenda 2030 dans leur pays. Dans un dialogue avec les acteurs concernés, les parlements et leurs membres sont les mieux placés pour déterminer les meilleures façons de jouer un rôle actif dans la réalisation des ODD. Le présent guide vise à appuyer ce dialogue en Amérique et dans les Caraïbes : 1) en fournissant un cadre pour évaluer et élaborer des options de mobilisation; 2) en apportant des informations sur des bonnes pratiques; et 3) en abordant les possibilités et les difficultés de l'application des normes internationales dans le travail parlementaire.

Cette publication comprend une liste de contrôle avec des facteurs clés que les parlementaires sont invités à prendre en compte en évaluant des projets de loi du point de vue des ODD. Elle aide également les parlementaires impliqués à effectuer un contrôle du budget et des dépenses.

1 GOPAC, PNUD et BID. Le rôle du parlement dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : Guide parlementaire (2015). http://gopacnetwork.org/wp-content/uploads/2017/04/sdghandbook2.pdf

Ce guide examine la responsabilité des parlements de :

- Garantir que la mise en œuvre des ODD soit fondée sur les trois principes d'universalité, d'intégration et de ne laisser personne pour compte, grâce à une approche promouvant l'inclusion des groupes marginalisés et assurant une perspective de genre;
- Mobiliser les acteurs de la société civile, en promouvant la participation citoyenne et en tenant compte de leurs besoins et de leurs contributions durant l'élaboration de textes législatifs concernant la mise en œuvre des ODD;
- Étudier et contrôler les politiques et plans gouvernementaux pour la mise en œuvre des ODD, tout en s'assurant qu'elle est correctement adaptée au contexte local;
- Soutenir les institutions nationales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'élaboration d'outils et d'indicateurs pour suivre les cibles des ODD;
- Adopter la législation nécessaire pour créer, actualiser et développer davantage un cadre juridique propice à la réalisation des ODD;
- Assurer l'affectation de ressources adaptées pour la mise en œuvre des ODD, à travers l'adoption d'un budget national annuel, et contrôler l'utilisation de l'Aide publique au développement (APD);
- Collaborer avec les gouvernements pour identifier des façons de mieux mobiliser d'autres acteurs, comme la société civile, les partis politiques, le secteur privé et les médias, afin d'atteindre les ODD; et
- Renforcer les capacités au sein des parlements pour garantir que les parlementaires et les membres du personnel possèdent les connaissances et les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Intersection des parlements et des Objectifs de développement durable

1.1. Principes centraux aux fondements de l'Agenda 2030

Les fondements de l'Agenda 2030 pour le développement durable consistent en trois principes : *universalité, intégration, et ne laisser personne pour compte*.[2] Ces principes doivent être au cœur de tout effort visant à appuyer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et de leurs cibles. L'Agenda 2030 est universel en ce qu'il appelle à une action de tous les pays, tout en respectant les capacités différenciées de chacun et en les renforçant en parallèle pour permettre une plus grande action. Il est fondé sur l'intégration car il promeut une coordination transversale aux acteurs multiples, ainsi qu'une interdépendance et une indivisibilité des 17 ODD. Enfin, cet Agenda vise à bénéficier à tous les individus, s'engage à ne laisser personne pour compte et appelle à la participation significative de tous les segments de la société, encourageant l'autonomisation des femmes et des groupes traditionnellement marginalisés comme les jeunes, les personnes vivant en situation de pauvreté, les personnes ayant des handicaps, les peuples autochtones, les personnes réfugiées et déplacées, ainsi que les migrantes et migrants.

Les parlements peuvent appuyer et influencer plus efficacement la réalisation globale des cibles des ODD en tenant compte de leur interconnexion. Par exemple, si nous prenons le cas de l'ODD 5, les législatures peuvent contribuer à atteindre l'égalité des genres non seulement en élaborant des lois dans allant ce sens mais également en promouvant le leadership politique des femmes au sein des parlements et l'intégration de l'égalité des genres dans les législatures.

De plus, les parlements peuvent participer à réfléchir à comment la question de l'égalité des genres s'inscrit dans plusieurs thèmes et secteurs. Par exemple, le changement climatique touchant différemment les femmes et les filles, il est essentiel de prendre des mesures pour promouvoir une législation climatique sensible au genre, en s'assurant que le travail pour l'autonomisation des femmes et les efforts d'atténuation et d'adaptation se renforcent mutuellement.

Universalité

L'universalité implique que les objectifs et les cibles concernent chaque gouvernement et acteur. Cela ne signifie pas uniformité, mais plutôt différenciation, en appliquant le principe de responsabilité commune mais différenciée.

Les pays sont encouragés à développer un processus national de planification du développement durable afin d'adapter les ODD à leur contexte local. Les parlements peuvent contribuer à ce processus de planification stratégique en alignant leur travail d'adoption de lois (y compris sur le budget) et de contrôle des mesures gouvernementales avec la stratégie nationale pour les ODD.

Ne laisser personne pour compte

Pour éradiquer la pauvreté et rompre le cycle de l'inégalité, les ODD doivent bénéficier à tout le monde. La progression doit être indépendante du niveau de revenus ou de la présence d'exclusion souvent, mais pas toujours, liées à l'ethnie ou à la race, à la couleur de peau, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au genre, au fait d'avoir un handicap physique ou mental, à la religion, à la nationalité, au statut migratoire et autres éléments. Cette difficulté encourage l'utilisation de données ventilées pour comprendre les obstacles sociaux de chaque citoyenne et citoyen.

Les parlements peuvent permettre aux citoyennes et citoyens de participer tout au long du processus législatif et cibler tout particulièrement les groupes vulnérables ou traditionnellement marginalisés. Ils peuvent également élaborer des outils pour aider à évaluer l'impact sur les personnes marginalisées des lois qu'ils adoptent/surveillent et des politiques publiques qu'ils surveillent.

2 PNUD. Une approche multidimensionnelle pour l'agenda 2030 (2017). https://www.latinamerica.undp.org/content/rblac/en/home/library/human_development/unidad-1--un-enfoque-multidimensional-para-abordar-la-agenda-203.html

Intégration

L'intégration des politiques publiques signifie équilibrer les dimensions de développement social, de croissance économique et de protection de l'environnement. Une approche intégrée implique de gérer des arbitrages et de maximiser les synergies entre les objectifs.

Les parlementaires peuvent contribuer à la réalisation globale des cibles individuelles en permettant davantage un dialogue intersectoriel, en créant des mécanismes pour évaluer l'impact probable d'actions dans un secteur sur d'autres secteurs, de promouvoir une approche holistique du développement national et donner la priorité aux actions législatives qui permettront d'investir et de créer une série de co-bénéfices pour de nombreux domaines du développement durable, ce qui entraîne un « effet multiplicateur ».

1.2. Le parlement, un acteur clé dans la réalisation de l'Agenda 2030

En tant que représentantes et représentants élus de leurs concitoyennes et citoyens, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la conduite d'un agenda de développement axé sur l'être humain, reflétant et répondant aux différents besoins du peuple. Depuis les dernières décennies, il est de plus en plus reconnu qu'il est important que les parlementaires participent à la recherche de formes de développement durable qui soient sensibles à l'environnement et fondées sur une croissance inclusive à la fois. À travers leurs missions, par exemple d'élaboration de lois et de contrôle des politiques et programmes gouvernementaux, y compris la promulgation et l'examen des lois sur le budget du gouvernement et autres, ainsi que de représentation des opinions de leurs concitoyens, les parlementaires sont des partenaires de choix pour assurer la gouvernance responsable, inclusive, participative et transparente nécessaire pour atteindre un développement durable pour toutes et tous.

Égalité des genres : Un prérequis pour progresser dans tous les ODD

L'Agenda 2030 pour le développement durable reconnaît l'égalité des genres comme un élément central pour atteindre chacun des 17 ODD. Le développement ne sera durable que s'il bénéficie équitablement aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons. Les taux d'extrême pauvreté, par exemple, sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui doit être pris compte dans l'élaboration de toute mesure de lutte contre la pauvreté.

L'égalité des genres est également un objectif à part entière, dans l'ODD 5 qui vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. » Pour mesurer les écarts et l'avancée vers l'ODD 5 ainsi que les 16 autres objectifs, il est nécessaire que les pays collectent systématiquement des données ventilées par genre de haute qualité. Cela requiert à son tour une gestion des ressources adaptée, des capacités techniques et une approche sensible au genre dans toute prise de décision.

Les parlements peuvent consulter la *Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030*. Cette stratégie, adoptée par les États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, établit une feuille de route pour mettre en place l'Agenda 2030, dans la perspective de l'égalité des genres, des droits de la personne et de l'autonomie des femmes. Elle identifie également des solutions pour surmonter les obstacles structurels à l'égalité des genres dans la région d'ici 2030.

Reconnaître l'importante contribution que les parlementaires peuvent effectuer pour le développement durable est essentiel à l'heure où le monde avance dans la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses ODD. La Déclaration de l'Agenda 2030 est un document visant à servir de source d'inspiration, qui s'engage explicitement à "ne laisser personne pour compte » et qui établit que tout développement doit être « axé sur l'être humain ». Cet engagement pour l'inclusion sociale, économique et politique de toutes et tous, indépendamment de l'âge, du sexe, de la présence ou non de handicap, de la race, de l'ethnie, des origines, de la religion ou du statut économique ou autre, est le fondement des objectifs et des cibles nécessaires pour les atteindre. Les parlementaires peuvent jouer un rôle proactif en soutenant ces efforts, ils l'ont d'ailleurs fait, et il faut que ce rôle perdure et devienne plus grand.

Des groupes parlementaires chargés de favoriser et de surveiller la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Plusieurs pays ont créé des mécanismes parlementaires pour donner un élan à la réalisation de l'Agenda 2030 et créer des opportunités de collaboration des partis autour des ODD. Par exemple, le Sénat du Mexique a créé un groupe de travail avec des représentantes et représentants de plusieurs comités parlementaires, coordonné par le Comité sur les relations avec les organisations internationales.[3,4] En Équateur, le Groupe parlementaire pour l'éradication de la pauvreté et la réalisation des ODD a été créé au sein de l'Assemblée nationale.[5] L'Assemblée nationale du Nicaragua possède un groupe parlementaire travaillant sur la réalisation et l'intégration de l'Agenda 2030.[6] Et au Brésil, le Congrès national a créé le Front parlementaire mixte[7] pour appuyer les efforts en matière de développement durable.

2. Le rôle des parlements dans la réalisation des Objectifs de développement durable

2.1. Représentation : Mobiliser le peuple autour de l'Agenda 2030 et faciliter la participation du public

La légitimité d'un parlement et de ses membres vient du fait qu'elles et ils sont élus pour représenter la population d'un pays (ou d'un État ou province). Cette institution et chacun de ses membres doivent par conséquent concevoir et conserver des moyens actifs de mobiliser le peuple pour déterminer ses intérêts, ses opinions et ses préoccupations. En même temps, il est important de garantir que des consultations publiques et que la participation de parties prenantes se fassent de manière stratégique afin d'éviter une surcharge d'informations, et de créer les conditions les plus propices à une collaboration et à un échange significatif avec les parlements et les gouvernements. Il est également important de créer des mécanismes et des processus de consultation assurant les mêmes opportunités de participation aux populations marginalisées.

Les parlementaires ne peuvent être des spécialistes de tous les sujets qu'ils seront appelés à aborder. Toutefois, elles et ils ont une responsabilité envers les personnes régies par les lois et les budgets qu'ils approuvent, et de s'assurer que ces personnes soient largement consultées et informées sur les processus qui les concernent. Une plus grande contribution du public peut améliorer la qualité des lois et des budgets et facilite l'acceptation et la satisfaction du peuple.

---

3 Sénat de la République du Mexique. Accord du Conseil d'administration du Sénat de la République établissant la méthodologie à appliquer pour suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable de l'Organisation des Nations unies (2016). https://infosen.senado.gob.mx/sgsp/gaceta/63/2/2016-08-31-2/assets/documentos/2_Acuerdo_MD_agenda_2030_ONU.pdf

4 Sénat de la République du Mexique et CREOI. Rapport sur le Groupe de travail pour le suivi législatif des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (2018). https://infosen.senado.gob.mx/sgsp/gaceta/63/3/2018-07-11-1/assets/documentos/Com_Rel_Ext_OI_Memoria_Agenda_2030.pdf

5 Présentation du Groupe parlementaire pour l'éradication de la pauvreté qui a eu lieu lors d'un forum. Salle de presse de l'Assemblée nationale de la République de l'Équateur, 12 décembre 2017. https://www.asambleanacional.gob.ec/es/noticia/53028-presentacion-del-grupo-parlamentario-por-la-erradicacion

6 « Le Parlement instaure un groupe institutionnel pour appuyer la réalisation des Objectifs de développement durable. » Nouvelles récentes de l'Assemblée nationale de la presse du Nicaragua, 21 avril 2016. https://www.asambleanacional.gob.ec/es/noticia/53028-presentacion-del-grupo-parlamentario-por-la-erradicacion

7 Chambre des députés du Brésil. Création du Front parlementaire mixte en appui aux ODD de l'ONU (2019). https://www.camara.leg.br/internet/deputado/Frente_Parlamentar/54145-integra.pdf

L'ODD 16, un outil transversal pour faire avancer l'Agenda 2030

Les sept principes des institutions fortes de l'ODD 16 (efficaces, inclusives, dynamiques, participatives, représentatives, responsables et transparentes), ainsi que des sociétés pacifiques, n'ont pas seulement de valeur qu'en soi, mais sont aussi nécessaires pour atteindre tous les autres ODD.

Cela est vrai que l'objectif soit lié à l'éducation, la santé, la croissance économique, le changement climatique ou autre. Sans une paix durable allant au-delà de la simple absence de violence et incluant le respect des droits de la personne et de l'État de droit, les résultats du développement seront perdus. Et sans inclusion ni accès à la justice pour toutes et tous, les inégalités dans la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique augmenteront et l'engagement à ne laisser personne pour compte ne sera pas respecté.[8]

Les avantages du dialogue public sur le travail du parlement s'appliquent aussi à la mise en œuvre des ODD. Il est fondamental que les cadres juridiques et que les financements affectés à la mise en œuvre de ces objectifs soient fondés sur les opinions et les points de vue de personnes qui seront concernées par et qui bénéficieront de ces changements. Les ODD doivent être compris et acceptés par la population comme un ensemble d'objectifs pouvant améliorer leur vie et leur communauté.

Photographie: PNUD Pérou

L'inclusivité dans la composition parlementaire : l'exemple de la représentation autochtone

La reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones a été intégrée aux constitutions politiques des États où il existe une importante population autochtone; c'est le cas de pays comme la Bolivie, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay, et le Pérou. Cette reconnaissance a également été reflétée dans la législation électorale grâce à l'ajout de dispositions liées aux circonscriptions territoriales autochtones. Par exemple, il existe en Bolivie sept circonscriptions spéciales[9] ou sièges autochtones dans la Chambre des députés de l'Assemblée législative; en Colombie, des circonscriptions électorales spéciales permettent de promouvoir et d'améliorer la représentativité politique dans le parlement (deux sièges au Sénat et un à la Chambre des représentants);[10] et en Équateur, les circonscriptions territoriales autochtones bénéficient d'un régime spécial et garanti par la constitution.

8 Le rapport « Permettre la mise en œuvre du Programme 2030 via l'ODD 16+. Ancrer la paix, la justice et l'inclusion » produit par l'Alliance mondiale sur l'ODD 16 fournit une analyse approfondie des tendances, des opportunités et des défis basée sur une série d'études de cas et de consultations mondiales, qui pourraient être une source de contributions utiles pour le travail de parlements dans ce domaine.

9 Loi nº 026 sur le système électoral du 30 juin 2010

10 Assemblée constituante nationale. Constitution politique de la Colombie 1991 (1991) https://www.procuraduria.gov.co/portal/

Dû à leurs emplois du temps chargés, il est souvent difficile pour les parlementaires d'ouvrir et d'entretenir un dialogue sur les politiques avec leur communauté. Ils peuvent tout de même en recevoir des contributions régulières aux niveaux local et national. Voici quelques façons dont les parlementaires ou les institutions parlementaires peuvent construire un dialogue public avec le peuple :

Forums publics locaux

Avec une circonscription ou une communauté locale, les parlementaires peuvent organiser des forums publics (de manière formelle ou non) lors desquels les citoyennes et citoyens peuvent faire des retours sur une question précise (ex. : une loi visant à modifier le code du travail, l'état de l'éducation au sein de la communauté) ou une discussion plus générale pour exprimer des préoccupations.

Consultations publiques

Les comités parlementaires peuvent interagir avec le public lorsqu'ils étudient des projets de loi et mènent des enquêtes. Les consultations peuvent être informelles (ex. : forums publics et séances de rapport), formelles (ex. : audiences publiques), techniques (ex. : enquêtes) ou simples (ex. : demandes de propositions par SMS). Elles peuvent également se présenter sous forme de mobiliser virtuelle, comme par exemple des retours en ligne, des sondages et des conversations sur les réseaux sociaux.

Consultations des partis

La plupart des parlementaires représentent aussi un parti politique particulier et peuvent, à travers la structure de ce dernier, organiser des consultations et en savoir plus sur les opinions de leurs partisans.

Partenariats avec la société civile

Selon la question ou l'objet de la décision du parlement, il est possible qu'une organisation de la société civile nationale ou locale existe et effectue un travail dans ce domaine. En collaborant avec une ou plusieurs de ces organisations, le parlement ou les parlementaires peuvent élargir leur portée et garantir que les personnes qui, autrement, pourraient ne pas être entendues, puissent contribuer à leur travail.

Réseaux sociaux et nouvelles technologies

L'accès plus large aux téléphones mobiles et à l'Internet a permis aux parlements et à leurs membres d'ouvrir plus facilement et plus directement un dialogue sur le travail du parlement et de recevoir des retours et des idées de manière continue.

Sondages

Grâce aux avancées technologiques, le coût associé à la réalisation d'un sondage a considérablement diminué. Les parlements et les parlementaires utilisent de plus en plus d'outils en ligne pour recueillir des retours du public, avant des délibérations sur un projet de loi ou dans le cadre d'une enquête de contrôle.

Rencontres individuelles et en petits groupes

Les parlementaires peuvent organiser des rencontres avec des personnes ayant des questions ou des préoccupations qu'elles souhaitent aborder dans un petit groupe ou individuellement.

La mise en œuvre des ODD doit être vue comme une opportunité de créer une réponse locale allant de bas en haut et qui reflète le contexte des communautés locales, en faisant attention à éviter une mise en œuvre normative allant de haut en bas. Aussi, le premier objectif doit être d'établir un dialogue autour des ODD avec la population et les autorités locales, leur permettant de s'exprimer sur la façon dont elles souhaitent que le travail pour les ODD soit mis en œuvre dans leur communauté.

Promouvoir l'élaboration de lois participative

L'élaboration de lois participative est un processus par lequel les parlements, les groupes parlementaires, les comités ou les membres individuels d'un parlement collaborent activement avec le public dans le développement, l'étude et l'examen de projets de loi présentés au parlement.

Dans certains pays, les audiences publiques ont fait leurs preuves en tant qu'outil utile pour les comités parlementaires car elles permettent aux législatrices et législateurs d'écouter des spécialistes de la société civile et d'échanger avec eux. Néanmoins, tous les mécanismes susmentionnés peuvent contribuer à renforcer la mobilisation du public. De plus, les parlements peuvent augmenter l'efficacité de ces mécanismes en informant le public de manière proactive sur son travail d'examen de projets de loi. Cela peut inclure la publication de projets de loi (ex. : dans la presse ou en ligne), l'organisation de rencontres pour examiner des projets de loi ou des appels à propositions de plusieurs individus et groupes.

Faciliter la budgétisation participative

Le parlement peut et doit inclure le public dans l'élaboration du budget annuel de l'État. Bien que l'élaboration et la présentation du budget relèvent traditionnellement de la compétence de la branche exécutive, dans certains pays, le parlement fait participer le public tout au long du cycle budgétaire, y compris par des consultations prébudgétaires pour entendre les points de vue du peuple avant de recevoir le budget du ministère des finances. Ces consultations prébudgétaires peuvent être organisées par un comité du budget ou des finances, qui agit comme premier ou principal comité pour examiner le projet de budget avant

Les bureaux de participation citoyenne

Des bureaux de participation citoyenne ont été créés dans plusieurs pays pour servir de points de contact entre le parlement et le peuple. Ces mécanismes peuvent entre autres être chargés de l'information et de la communication, comme la sensibilisation au travail du parlement, la facilitation d'espaces de consultation, y compris, dans certains cas, de « parlements des jeunes » et d'aide pour soumettre et traiter les initiatives populaires. Des bureaux parlementaires de participation citoyenne ont été créés par exemple au Panama (Direction pour la promotion de la participation citoyenne de l'Assemblée législative),[11] au Costa Rica (Service de la participation citoyenne de l'Assemblée législative),[12] en Colombie (Unité de coordination du service aux citoyens),[13] au Pérou (Bureau de la participation, la projection et la liaison avec les citoyens)[14] au Paraguay (Bureau de participation citoyenne de la Chambre des sénateurs),[15] au Nicaragua (Bureau de participation citoyenne de l'Assemblée nationale)[16] et au Chili (Académie parlementaire pour la Chambre des députés).[17]

Certains parlements mettent en place des initiatives de sensibilisation pour interagir avec le public autour de leur travail. Par exemple, au Parlement de Trinité-et-Tobago, une « caravane parlementaire » sensibilise dans différents espaces publics comme des parcs, pour aborder des questions nationales importantes avec la communauté.

Davantage d'informations sur les mécanismes et outils de participation citoyenne au processus législatif sont disponibles sur le Portail sur le parlement ouvert de ParlAmericas.

11 Assemblée nationale du Panama. « Participation citoyenne. » Dernière modification en 2019. https://asamblea.gob.pa/participacion-ciudadana
12 Assemblée législative de la République du Costa Rica. « Connaissez votre Assemblée. » http://www.asamblea.go.cr/ca/SitePages/Participe%20y%20consulte.aspx
13 Congrès de la République de Colombie. « Bureau de service aux citoyens du Congrès. » http://senado.gov.co/index.php/participacion/atencion-al-ciudadano
14 Congrès de la République. « Participation citoyenne .» http://www.congreso.gob.pe/participacion/
15 Congrès national du Paraguay. « À propos du Bureau de service aux citoyens. » http://www.senado.gov.py/index.php/menu-contenido/listado-de-categoria-contenido/55-oac/167-atencion-a-la-ciudadania
16 Assemblée nationale du Nicaragua. « Participation citoyenne. » https://noticias.asamblea.gob.ni/participacion-ciudadana/
17 ParlAmericas. « Opportunités de participation citoyenne au processus législatif. » Dernière modification en 2018. https://parltools.org/fr/participation-citoyenne/creer-opportunites/

son adoption en session plénière. Toutefois, cela peut également inclure des consultations plus larges par tous les comités sectoriels. Autrement, le pouvoir exécutif peut opter pour un modèle de consultation conjointe du public, en collaboration avec le parlement.

Une fois le budget adopté, les comités responsables de suivre l'exécution du budget doivent consulter la société civile lorsqu'ils ont besoin d'informations sur les dépenses des postes budgétaires. Ces personnes et ces groupes étant ceux qui verront l'impact de toute dépense budgétaire, ils sont les mieux placés pour informer le(s) comité(s) et le parlement de l'exécution adaptée du budget.

Contribution du public au contrôle de l'application des lois et des politiques

Comme pour les budgets et l'élaboration de lois, un parlement a un rôle clé à jouer dans le contrôle de la mise en œuvre des lois qu'il adopte pour s'assurer que le pouvoir exécutif les applique conformément à son intention. Cela comprend le suivi des effets non seulement de la législation primaire, mais aussi des réglementations, règles et décrets : le parlement doit avoir un mécanisme pour les suivre de manière systématique, et ce dernier doit inclure une approche sensible aux ODD. Et comme pour les autres fonctions du parlement, un certain nombre d'outils peuvent être employés pour s'informer de l'impact ou des difficultés rencontrées avec une loi adoptée par le parlement et maintenant appliquée, en mobilisant le public et la société civile dans ce processus.

Certains comités parlementaires ont développé des plans d'action spécifiques identifiant les principaux outils et méthodes de mobilisation et la façon de les utiliser pour maintenir des systèmes de consultation continus. Des parlements peuvent avoir des plans de travail ou des calendriers législatifs annuels expliquant comment le parlement et ses comités utiliseront des outils de mobilisation précis pour chaque projet de loi examiné ou chaque enquête menée. D'autres ont créé des centres d'information parlementaires qui facilitent les retours des électeurs concernant le travail du parlement.

En fonction de la taille de la circonscription du parlementaire (allant de petits groupes locaux à une circonscription nationale), les outils utilisés iront du contact personnel et des rencontres en petit comité aux sondages d'opinion publique et aux enquêtes

Les plateformes en ligne participatives

Des portails en ligne ont été créés dans plusieurs pays pour faciliter le retour des citoyennes et citoyens sur la législation. Ils permettent à ces derniers non seulement de suivre les discussions parlementaires et de faire part de leurs questions et commentaires, mais aussi de participer à différents niveaux du processus législatif. Les exemples de types de mécanismes permettant aux citoyennes et citoyens de participer à la discussion et à l'approbation d'une loi relative aux ODD incluent le Portail « e-Domocracia »[18] adopté par la Chambre des députés du Brésil, le Portail du sénateur virtuel du Sénat chilien,[19] le Portail ouvert sur la législation de la Chambre des députés d'Argentine,[20] le site web des Forums législatifs virtuels du Congrès du Pérou,[21] et l'application mobile Mon Sénat du Sénat colombien.[22]

En outre, de nombreux parlements de la région ont créé des mécanismes en ligne permettant aux citoyennes et citoyens de participer à des sondages réalisés par leurs comités afin d'obtenir les opinions du public sur des textes législatifs en cours d'étude, ou de présenter des propositions au parlement. Le Gouvernement mexicain,[23] par exemple, fournit des sondages en ligne sur des sujets concernant des avant-projets de loi qui sont utiles et accessibles aux parlementaires.

Davantage d'informations sur les outils numériques de participation citoyenne au processus législatif sont disponibles sur le Portail sur le parlement ouvert de ParlAmericas.

18 Chambre des députés. « Audiences interactives. » https://edemocracia.camara.leg.br
19 Sénat de la République du Chili. Sénateur virtuel. https://www.senadorvirtual.cl/
20 Chambre des députés d'Argentine. « Plateforme pour la participation citoyenne à la proposition de lois. » Portail des lois du parlement ouvert. https://leyesabiertas.hcdn.gob.ar/
21 Congrès de la République. « Participation citoyenne. » www.congreso.gob.pe/participacion/foros/?&utm_source=website&utm_medium=banner&utm_campaign=foros
22 Sénat de la Colombie. « Mon Sénat. » Google Play Store, Vers. 2.1.6 (2019). https://play.google.com/store/apps/details?id=gov.senado.app&hl=fr
23 Ministère de la Fonction publique. « Participez en ligne avec votre gouvernement. » Dernière modification en 2019. https://www.participa.gob.mx/

en ligne. L'important est que les parlementaires créent et mènent à bien des plans visant à rendre les consultations publiques habituelles et significatives, afin que les électrices et électeurs aient une opportunité concrète de contribuer au travail de leur représentante ou représentant.

Dans tous les cas de consultation avec le public, les processus doivent être conçus de sorte à assurer que les voix des plus susceptibles d'être laissés pour compte soient entendues et prises en compte.

2.2. Élaborer des lois dans le cadre des Objectifs de développement durable

Orienter la législation pour la mise en œuvre des ODD

Dans plusieurs pays, les parlements ont pris des mesures pour aligner la législation et la politique nationale avec l'Agenda 2030. L'Assemblée nationale d'Équateur a adopté une résolution établissant les ODD comme une référence obligatoire pour toute législation ou autres lois parlementaires.[24] Le Congrès mexicain a approuvé des modifications à la loi sur la planification afin de mieux intégrer l'Agenda 2030 aux processus nationaux de planification du développement,[25] préparant ainsi le terrain pour mieux aligner le budget national aux ODD.[26]

Depuis 2016, l'Observatoire des droits de la personne du Sénat argentin[27] analyse le rapport entre le travail législatif et les ODD. Le lien thématique des lois actuellement au Sénat avec les ODD (selon une échelle élaborée en interne) est déterminé, et les Objectifs prioritaires dans la législation sont identifiés. De plus, l'Observatoire encourage les parlementaires à bâtir un consensus visant à entériner les principes et les réglementations favorisant la paix, la justice et l'égalité. Enfin, il effectue un travail de sensibilisation du public à l'impact de la législation sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la stratégie nationale de développement. Le rôle de cette unité est complété par l'Observatoire parlementaire pour l'Agenda 2030 de la Chambre des députés d'Argentine.[28]

Pour bien mettre en œuvre les ODD, les pays doivent utiliser une grande variété d'approches politiques et de programmes. Si la législation est rarement l'unique réponse politique nécessaire à un problème, elle est souvent une première étape essentielle pour créer un environnement propice à l'action. De plus, si l'on reconnaît que le budget annuel de l'État est également adopté comme une loi du parlement, la fonction d'élaboration de loi des parlements prend une grande importance supplémentaire pour garantir que les fonds soient correctement alloués pour traiter les priorités des ODD les plus importantes.

Identifier les priorités de réformes législatives

Atteindre les cibles des ODD requiert souvent des réformes législatives ou la création de nouveaux textes. Une leçon retenue de la réalisation des précédents Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est la nécessité d'avoir une approche systématique afin que les parlementaires puissent entreprendre une réforme législative globale permettant la mise en œuvre des priorités nationales.

24 Assemblée nationale. Résolution engageant l'Assemblée nationale à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et aux Objectifs de développement durable dans tous ses textes législatifs (2017). https://www.asambleanacional.gob.ec/sites/default/files/resolucion_que_compromete_a_la_asamblea_nacional_con_la_implementacion_de_la_agenda_2030_y_los_objetivos_de_desarrollo_sostenible_a_traves_de_todos_sus_actos_legislativos_20-07-2017.pdf

25 « Décret pour la réforme, l'ajout à, et l'abrogation de dispositions de la loi sur la planification. » Gazette officielle de la Fédération, 16 février 2018. http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5513502&fecha=16/02/2018

26 Secrétariat des finances et des crédits publics. Faire le lien entre le budget et les Objectifs de développement durable (2018). https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/231527/Lineamientos_p_y_p_2018_Anexo_2_Vinculacion_ODs.pdf

27 Sénat de l'Argentine. « Observatoire des droits humains. » https://www.senado.gov.ar/micrositios/observatorioDDHH/

28 Sénat de l'Argentine. Objectifs de développement durable : le Programme 2030 et ses liens avec les activités législatives (2019). https://www.senado.gov.ar/bundles/senadomicrositios/pdf/observatorio/ods_julio.pdf

Une évaluation des besoins de réformes législatives pour les ODD peut être envisagée, et permet d'examiner tous les ODD et leurs cibles. Cela doit servir à : (i) identifier les cibles requérant de nouvelles lois ou des amendements; (ii) donner la priorité à ces besoins de réformes législatives et à ces amendements; et (iii) créer un agenda de réforme législative à moyen et long terme pour orienter l'élaboration et l'adoption de lois. Cette évaluation peut également être utile pour promouvoir une meilleure coordination entre les parties prenantes publiques concernées au sujet des réformes législatives en appui aux ODD. Enfin, cela peut également servir à évaluer toutes les lois existantes pour identifier les questions pouvant être traitées par un ensemble plus large de mesures de réforme législative, plutôt que d'aborder chaque ODD séparément.

Élaborer des textes législatifs relatifs aux Objectifs de développement durable

Chaque législature a des procédures différentes pour élaborer, proposer et adopter des lois. Néanmoins, les parlementaires sont généralement appelés à participer à trois types de projets de loi (selon et respectant les particularités de chaque régime législatif et politique), qui peuvent tous efficacement promouvoir des réformes législatives relatives aux ODD :

Projets de loi du gouvernement

Dans la plupart des régimes parlementaires, le gouvernement est chargé d'élaborer une proposition de loi avant de la transmettre au parlement pour que ce dernier l'étudie. Pendant que le gouvernement continue d'avancer dans la mise en œuvre de son plan localisé pour les ODD, il sera essentiel d'assurer un programme coordonné de réforme législative relative aux ODD. Pour cela, les parlementaires peuvent encourager de manière proactive le gouvernement à agir et à élaborer une loi. Il existe de nombreux mécanismes, comme la période des questions, les interpellations, les questions écrites, les invitations aux ministres à comparaître devant des comités, et proposer une résolution ou une motion non contraignante, ce qui peut attirer l'attention sur des questions d'intérêt public. Les enquêtes de comités peuvent également être utiles et présenter l'avantage supplémentaire d'intégrer des consultations publiques sur ces sujets et de permettre aux parlementaires de faire des recommandations concrètes au gouvernement sur des questions requérant une réforme législative et sur la façon de les aborder.

Initiatives législatives proposées par les citoyens

Dans certains cas, les citoyennes et citoyens et/ou des groupes de la société civile peuvent eux-mêmes prendre l'initiative d'élaborer des textes législatifs, qu'ils peuvent ensuite demander à des parlementaires individuels de recueillir et de proposer à l'étude au parlement. Bien que cela soit plus rare, les citoyennes et citoyens peuvent même dans certains régimes demander leur propre « référendum citoyen » sur une question particulière; en cas de réussite, ce type de référendum peut servir à adopter ou à modifier des lois.

Projets de loi proposés par des parlementaires

Dans de nombreux régimes présidentiels avec séparation des pouvoirs, et dans les régimes parlementaires semi-présidentiels, les législatrices et législateurs peuvent souvent élaborer et proposer des lois. Grâce à ces initiatives législatives, les parlementaires peuvent pousser le gouvernement à agir et à traiter des sujets liés aux ODD, et attirer l'attention sur des questions de développement particulières.

Idéalement, les projets de loi proposés liés au développement doivent explicitement identifier dans quelle mesure ils appuient l'Agenda 2030 et des ODD et cibles spécifiques. Ces informations peuvent figurer dans l'exposé des motifs du projet de loi et dans le discours de présentation. Les parlements peuvent commander une analyse de l'impact sur les ODD à leur propre secrétariat parlementaire pour identifier les impacts du projet de loi proposé sur la réalisation des ODD. Certains pays en réalisent déjà des évaluations socio-économiques, environnementales et de l'impact lié au genre. Les leçons retenues de cette expérience indiquent qu'il est possible de systématiser ce processus en adoptant une simple liste de contrôle, que le secrétariat parlementaire appliquera ensuite à chaque projet de loi à étudier. Les parlementaires pourront par la suite utiliser ces informations pour identifier les parties à modifier.

Vous pouvez trouver une liste de contrôle à la fin de cette publication qui peut être utilisée comme guide pour évaluer et réviser les projets de loi avec la perspective des ODD.

2.3. Participer aux processus d'adoption et de contrôle du budget

Pour atteindre les ODD d'ici 2030, il est essentiel de s'assurer que leur mise en œuvre soit correctement financée de sorte à atteindre en premier les personnes les plus marginalisées et vulnérables. Il existe différents modes de financement pour la mise en œuvre des ODD, comme : les fonds de secteur privé, le financement par des organismes de bienfaisance, l'Aide publique au développement (APD), l'investissement étranger direct et les recettes de l'État comme les recettes fiscales et douanières. Les parlementaires doivent connaître ces modes de financement et décider si les différentes sources de revenus sont bien coordonnées pour éviter les dédoublements et les chevauchements.

La loi sur le budget annuel de l'État est le principal instrument de financement que chaque pays doit employer pour affecter des ressources à la mise en œuvre des ODD. La question fondamentale à se poser est si le budget produit véritablement des résultats au sein du cadre des ODD, en tenant compte de l'objectif global consistant à garantir que les efforts soient « axés sur l'être humain » et que personne ne soit laissé pour compte, en particulier dans les groupes marginalisés et vulnérables.

Le budget annuel de l'État

Le processus d'adoption du budget national doit être un cycle annuel continu impliquant les pouvoirs exécutif et législatif dans l'estimation des dépenses et des recettes, l'affectation des fonds disponibles aux programmes prioritaires et le suivi de l'exécution et des dépenses.

Bien que la branche exécutive soit officiellement chargée d'élaborer le budget, les parlementaires jouent un rôle fondamental dans proposition de priorités budgétaires en amont du (et parfois pendant le) processus de préparation du budget. Dans beaucoup de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ils peuvent même utiliser leurs pouvoirs d'élaboration de loi et de contrôle pour proposer des amendements officiels au budget une fois déposé au parlement.

Les parlements ont un type de processus dédié à l'estimation budgétaire ou à l'examen par les comités, visant à faciliter l'examen du budget proposé. Cela comprend l'organisation d'audiences publiques avec des fonctionnaires du gouvernement pour étudier en détail les propositions budgétaires et mieux comprendre ce que le budget vise à réaliser. Les citoyennes, citoyens et la société civile peuvent aussi s'impliquer dans ce processus en participant à des audiences et à des consultations pour donner des retours sur l'efficacité d'un programme gouvernemental et/ou des opinions sur l'inefficacité des dépenses ou à atteindre les bénéficiaires. De manière informelle, les parlementaires peuvent s'appuyer sur l'analyse du budget par la société civile ou collaborer plus directement avec leurs propres concitoyens pour identifier les programmes gouvernementaux ayant fonctionné et ceux qui ont échoué à obtenir les résultats escomptés.

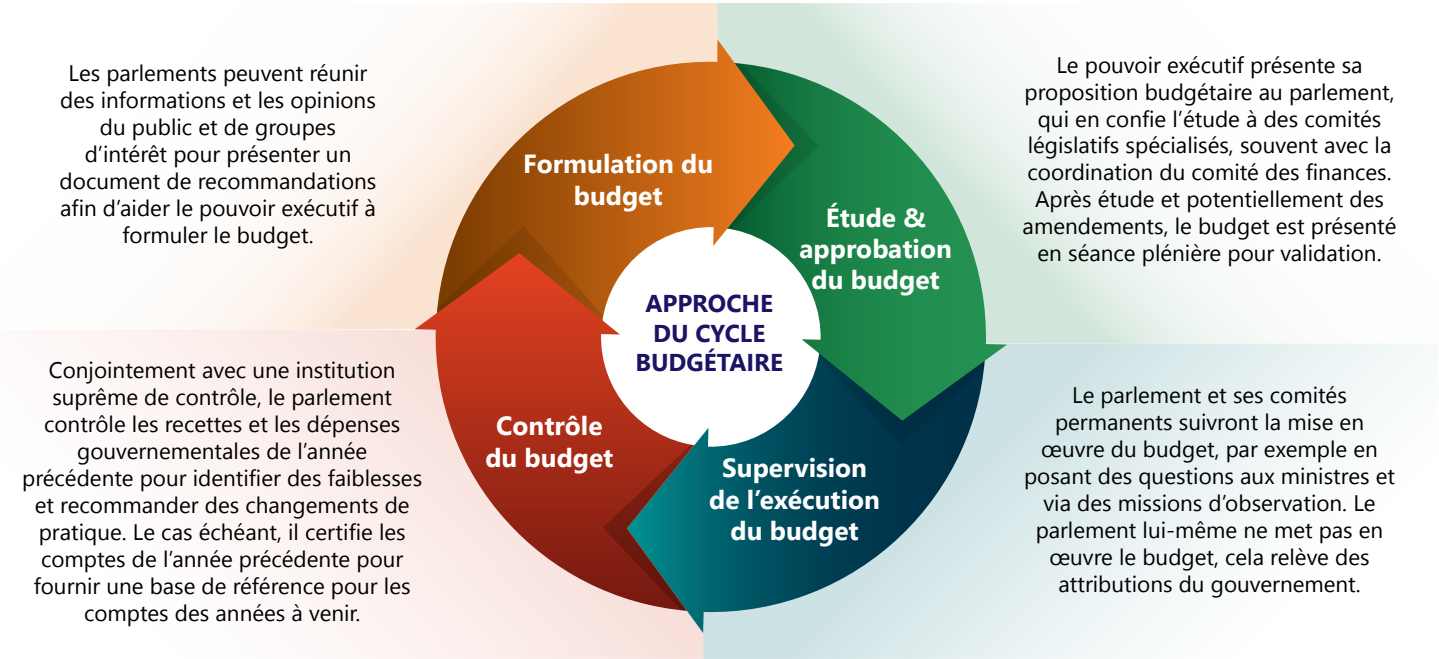

Graphique adapté de : GOPAC, PNUD et BID. Le rôle du parlement dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : Guide parlementaire, 32.

En outre, faire un suivi avec des organismes gouvernementaux et des ministères sur les recommandations des rapports d'audit de l'État peut informer la contribution des parlementaires tout au long du cycle budgétaire. Dans certains parlements, cela se fait systématiquement via des processus de comité, sous la direction des comités des finances ou des comptes publics, et avec la participation de comités sectoriels.

Au-delà de participer aux processus récurrents de préparation et d'adoption du budget, les parlementaires peuvent également soutenir des réformes budgétaires facilitant la réalisation des ODD en favorisant et en créant un environnement législatif qui y soit propice. La mise en œuvre des ODD nécessite des approches pangouvernementales. Ainsi, les parlementaires peuvent soutenir des techniques innovantes pour que le budget permette différentes formes de travail interministériel.

L'analyse financière et les évaluations des coûts détaillées fournies en appui au budget national varient selon les juridictions. Dans certains pays, seules des informations très restreintes sont fournies pour expliquer l'impact des mesures budgétaires proposées. Il faut envisager d'examiner la documentation sur le budget actuel fournie au parlement pour déterminer si elle aide à comprendre comment le budget est conçu pour faire progresser les ODD. Les parlementaires, en particulier les membres du comité du budget peuvent ensuite envisager de travailler de manière proactive avec le ministère des finances pour décider d'un format de documentation budgétaire qui soit favorable aux ODD.

Il est également important que les documents budgétaires ne comprennent pas seulement les recettes nationales collectées mais aussi les contributions de l'Aide publique au développement (APD) et des prêts internationaux. Dans certains pays recevant l'APD, cet argent est considéré comme « hors-budget » ou fait partie d'un « budget de développement » séparé. Toutefois, il est essentiel que l'APD soit incluse dans le budget national afin que les parlementaires puissent correctement évaluer le budget total alloué aux priorités développement et vérifier la responsabilité adéquate du budget dans son ensemble. Autrement, il existe un risque que l'APD dans certains domaines entraîne des budgets non viables, alors que d'autres domaines demeurent insuffisamment financés. De plus, la responsabilité publique pour les dépenses d'aide au développement est plus difficile à valider si ces dernières ne sont pas comprises dans le budget. Des considérations similaires s'appliquent aux dépenses et aux activités de terrain d'ONG, d'organismes philanthropiques et d'autres organisations internationales.

Superviser les budgets et les dépenses pour les Objectifs de développement durable

L'un des principaux rôles des parlementaires dans l'appui d'une mise en œuvre effective des ODD est de confirmer que les fonds affectés à leur réalisation sont dépensés de façon adéquate et responsable, de sorte à produire des résultats durables et significatifs. Cela est conforme au plan d'efficacité du développement ayant pour objectif global de garantir que les fonds nationaux et internationaux soient dépensés le plus efficacement possible. L'efficacité du développement concerne le rapport coût-avantage et les résultats réels pour le peuple, en particulier les personnes les plus marginalisées et vulnérables.[29]

Dans la majorité des parlements, le contrôle budgétaire est effectué par des comités parlementaires spécialisés chargés d'examiner les dépenses du gouvernement à la fin du cycle budgétaire. Bien que ces comités jouent un rôle fondamental dans le cadre de responsabilisation national dans tout pays, ils sont souvent dotés de ressources insuffisantes, avec des fonds limités pour organiser des audiences et des activités de suivi sur le terrain, ainsi que des capacités de personnel restreintes pour les aider à effectuer des analyses et des rapports.

Les bureaux parlementaires du budget et les ODD

Le Bureau du budget du Congrès argentin contribue à l'analyse du budget national en préparant des rapports pour les parlementaires et en particulier pour le comité du budget. Ces rapports évaluent si l'exécution budgétaire de la législation, y compris le budget annuel national, contribue à réaliser les ODD et si les dépenses sont bien effectuées à ces fins.[30]

Au Parlement de Trinidad et Tobago, la création d'un Bureaux parlementaire du budget a été inclus dans son plan stratégique et un expert en budget parlementaire a fourni des conseils stratégiques au Comité permanent des finances.[31] Le Comité des affaires de l'Assemblée nationale de l'Équateur a examiné les budgets nationaux de 2017 et 2018, en les alignant sur l'Agenda 2030, ainsi qu'en assurant un budget adéquat aux dépenses sociales et aux groupes prioritaires (femmes, jeunes, personnes handicapées).[32]

La budgétisation sensible au genre

La budgétisation sensible au genre (BSG) est une stratégie visant à atteindre l'égalité des genres en s'assurant que les interventions nécessaires pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes, et les garçons et les filles, soient correctement financées. L'ODD 5 comprend un indicateur spécifique (C.1) qui exige aux pays de développer des systèmes pour suivre et signaler les affectations budgétaires pour l'égalité des genres. La BSG renforce ainsi le rôle de supervision des processus de planification et de budgétisation nationales par le parlement. Les clés de la réussite dans les pays ayant efficacement mis en place la BSG incluent d'importants partenariats et un fort appui institutionnel entre le gouvernement, le parlement et la société civile.

Certains pays ont essayé de créer un bureau parlementaire indépendant du budget, ou tout du moins une unité du budget au sein du secrétariat parlementaire pour apporter un appui de meilleure qualité à cette tâche essentielle. Ces unités doivent être composées de spécialistes du budget ou des finances pouvant apporter des conseils et des analyses financières et économiques d'expert aux parlementaires.

Dans le contexte du suivi budgétaire des ODD en particulier, l'une des principales difficultés rencontrées par les parlements est la nécessité de disposer de données ventilées pour évaluer l'impact des dépenses en termes de réalisation des objectifs généraux des ODD. Localiser les ODD est particulièrement nécessaire à leur réalisation, et il faut s'assurer que les fonds et les programmes ciblent bien les personnes qui en ont le plus besoin. À cet égard, les parlementaires ont un rôle central à jouer pour demander aux gouvernements de collecter et de rendre accessibles des données sur les besoins des citoyens de participer à des processus plus larges de budgétisation et de planification du développement.

29 AWEPA. « Protéger les intérêts du peuple : Les parlementaires et l'efficacité de l'aide. » Portail pour le développement parlementaire (2010). https://agora-parl.org/fr/node/3205

30 Bureau du budget du Congrès. Identification du budget des Objectifs de développement durable (ODD) – Méthodologie. https://www.opc.gob.ar/2019/05/16/identificacion-presupuestaria-ods/

31 Parlement de la République de Trinité et Tobago en discussion avec ParlAmericas, octobre 2019.

32 Gestion et coordination des relations internes de l'Assemblée nationale de l'Équateur en discussion avec ParlAmericas, octobre 2019

Cela peut être d'autant plus intéressant dans les pays où la collecte et la production de données budgétaires sont faibles. Les parlementaires, et en particulier les membres des comités des comptes publics, du budget et des finances, ou des ODD, peuvent envisager de coopérer activement avec le ministère des finances et le bureau national des statistiques afin d'identifier des écarts dans la collecte et le rapport de données actuels, et d'œuvrer à améliorer la façon dont les données sont recueillies, ventilées et transmises au parlement. Les parlementaires peuvent aussi chercher à accéder aux informations sur leurs circonscriptions d'origine et les besoins spéciaux qu'elles peuvent avoir et qui doivent être reflétées dans les affectations budgétaires et les dépenses. Une collecte de données proactive de ce type pourrait avoir des avantages supplémentaires pour les rapports généraux sur les ODD, qui seront requis pour suivre la progression en comparaison avec les plans sur les ODD et pour alimenter les systèmes de suivi internationaux.

L'une des phases les plus difficiles du contrôle budgétaire consiste à suivre où l'argent a été dépensé et quel impact il a eu sur la vie des citoyennes et citoyens, qu'il soit positif ou négatif. Bien que les institutions de contrôle puissent aider à évaluer si les fonds ont été dépensés conformément aux lois et aux réglementations, les audits de performance sont moins courants. Néanmoins, les parlements peuvent aussi envisager de donner ces mandats à leur institution de contrôle étatique à travers une réforme législative. Les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus utilisées pour aider au contrôle et à la responsabilisation budgétaires, dont au contrôle parlementaire. En collectant et en publiant des données financières et sur les dépenses, les nouveaux outils technologiques permettent aujourd'hui aux données d'être plus facilement ventilées (ex. : par genre, groupe démographique, zone géographique) et interrogées par les parlementaires et d'autres parties souhaitant évaluer l'utilisation des fonds.

La budgétisation sensible au climat

Une forte méthodologie pour une budgétisation et un suivi des dépenses sensibles au climat est un fondement nécessaire pour garantir un investissement stratégique sur le long terme dans la planification nationale de l'atténuation et l'adaptation. L'examen des dépenses publiques et du cadre institutionnel pour le climat (CPEIR) est une méthodologie élaborée par le PNUD pour identifier les dépenses de référence du gouvernement pour les secteurs cibles au niveau national. Il permet aux pays d'évaluer le pourcentage du PIB dépensé dans la lutte contre le changement climatique, les sources de ces dépenses et l'architecture institutionnelle qui lui est associée. Cette méthodologie a déjà été efficacement appliquée dans plusieurs pays d'Amérique comme le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Salvador et le Honduras,[33] parmi 31 pays au niveau international. Bien que jusqu'à aujourd'hui, les ministères de l'environnement, des finances ou de la planification aient été les principaux partenaires des examens CPEIR, cette méthodologie pourraient aider grandement les parlements à orienter et à contrôler le processus budgétaire.

2.4. Suivre la mise en œuvre effective des Objectifs de développement durable

L'un des devoirs les plus importants des parlementaires est de superviser la branche exécutive afin d'assurer la responsabilisation pour des résultats effectifs et efficaces des dépenses, des lois et des programmes pour la population. Dans ce but, les parlements possèdent généralement de grands pouvoirs d'enquête, d'interrogation et de contrôle, et ils jouent un rôle essentiel en tant que l'une des institutions de responsabilisation nationale les plus puissantes. L'Agenda 2030 reconnaît explicitement qu'assurer la responsabilisation durant la mise en œuvre des ODD est de la plus haute importance pour garantir de véritables résultats pour les citoyennes et citoyens.

33 PNUD. Expériences dans l'application de la méthodologie de l'examen des dépenses publiques et du cadre institutionnel pour le climat (CPEIR) au Honduras, en Colombie, au Chili, en Équateur et au Salvador (2019). http://www.latinamerica.undp.org/content/rblac/es/home/library/environment_energy/experiencias-en-la-aplicacion-de-la-metodologia-de-analisis-del-.html

Élaborer des mécanismes internes pour le suivi législatif des ODD

Dans son travail pour respecter son engagement pour un parlement ouvert afin que « la branche législative supervise la réalisation des ODD, » la Chambre des sénateurs du Congrès du Paraguay a créé le Programme institutionnel pour l'intégration des Objectifs de développement durable. Différentes entités internes y participent et promeuvent l'adoption de textes législatifs visant la réalisation des ODD, identifient les priorités et les difficultés, effectuent la supervision politique et l'examen post-législatif de la mise en œuvre des objectifs, ainsi que la formation et l'habilitation des législateurs et du personnel parlementaire en la matière[34]. À Trinidad et Tobago, le Parlement a créé le Comité spécial de l'environnement et du développement durable;[35] et le Parlement jamaïcain a désigné le Comité des affaires extérieures et intérieures[36] pour traiter tous les sujets liés à la mise en œuvre des ODD.

Supervision des comités de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

La supervision des comités est l'un des mécanismes les plus forts auxquels ont accès les parlements pour participer à la mise en œuvre des ODD. Elle leur permet d'évaluer directement et plus en détail si les politiques, les lois et les programmes sont effectivement mis en œuvre en appui aux ODD et, dans le cas contraire, de faire des recommandations quant à la façon d'améliorer leur mise en œuvre. Les comités parlementaires ont généralement le pouvoir de demander des informations et des documents aux organes gouvernementaux, d'interroger des fonctionnaires du gouvernement et de mener des audiences et des examens (y compris lors de visites de terrain) pour mieux comprendre la façon dont le gouvernement remplit ses devoirs envers la population. Ils permettent aux parlementaires d'examiner des sujets essentiels en détail en accordant plus de temps à des questions individuelles et en faisant participer un large groupe de parties prenantes à leurs délibérations. À cet égard, les parlementaires peuvent jouer un rôle fondamental en tant que lien entre l'État et le peuple, y compris les groupes les plus marginalisés et vulnérables.

Utiliser des comités thématiques existants

→ Des comités existent généralement déjà et disposent de financements et de personnel.

→ Les membres et le personnel de ces comités possèdent déjà une expertise dans leur domaine.

→ Il ne sera pas nécessaire de changer les règles de procédure pour créer un nouveau comité, même si ces règles peuvent être révisées pour mentionner la supervision des ODD de manière plus explicite.

→ Cela donne plus de temps pour entreprendre un examen détaillé de la législation et effectuer une supervision concernant chaque ODD et cible (comparé à un seul comité des ODD qui devrait prendre en compte toutes les lois et politiques relatives aux ODD).

Créer un nouveau comité des ODD

→ Créer un nouveau comité des ODD permet au parlement de se positionner clairement vis-à-vis du public quant à l'importance qu'il accorde aux ODD.

→ Ce comité peut être un point-ressource central sur les ODD au sein du parlement, pour travailler avec le gouvernement et pour recevoir les initiatives de promotion de la société civile et du public.

→ Un comité unique peut faciliter le suivi de la législation relative aux ODD (bien que la portée des ODD implique que quasiment toutes les lois y seront liées et devront être étudiées en coopération avec le comité sectoriel correspondant).

34 Direction de coopération externe et développement institutionnel de la Chambre des sénateurs de la République du Paraguay, septembre 2019.
35 Together 2030 et al., Mobiliser les parlements dans l'Agenda 2030 et les ODD : représentation, responsabilité et mise en œuvre : Manuel pour la société civile (2018). https://www.together2030.org/parliamentaryhandbook/
36 Institut de planification de la Jamaïque. Rapport de révision volontaire nationale de la Jamaïque sur la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable (2018). https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/19499JamaicaMain_VNR_Report.pdf

De nombreux comités parlementaires seront déjà impliqués dans des activités contribuant à la supervision des ODD, car leurs missions sectorielles couvrent probablement un ODD ou plus. Cependant, pour assurer davantage de supervision globale des ODD, il faut envisager de revoir la portée de la mission de tous les comités existants, et les aspects pratiques du contrôle qu'ils effectuent.

Si le parlement décide d'intégrer la supervision de la réalisation des ODD dans les comités existants, les cibles des ODD desquelles chaque comité sera chargé doivent découler de son mandat. De plus, un mécanisme de coordination comme une réunion trimestrielle des présidents de comité ou leurs représentants, peut aider à éviter une approche selon laquelle chaque comité ne s'intéresse qu'à ses propres ODD. Si un parlement s'engage à créer un comité spécial des ODD pour agir comme point-ressource et diriger le suivi et la supervision des ODD, il faut envisager de mandater un comité existant et de lui confier le rôle de supervision et de coordination dans toutes les activités du gouvernement et en ce qui concerne les objectifs particuliers du plan de développement national, plutôt que de lui confier toute la responsabilité du suivi des ODD.

Le rôle des parlements dans la promotion d'un gouvernement ouvert en Amérique et dans les Caraïbes

L'ouverture gouvernementale est indispensable au suivi effectif de la mise en œuvre des ODD car elle permet aux parlementaires d'accéder à des informations dans un format ouvert, ce qui peut accélérer l'analyse (y compris par des tiers) et appuyer une prise de décisions fondée sur des faits. Les parlements ont également un rôle important à jouer quant à la promotion de l'ouverture du gouvernement. Ils peuvent étudier et adopter la législation utile (ex. : accès à l'information, lobbying et conflits d'intérêts, transparence budgétaire), établir l'agenda national et soutenir les initiatives d'ouverture, bâtir un soutien politique indépendamment des partis, tenir le gouvernement pour responsable des engagements pour l'ouverture et renforcer l'ouverture parlementaire. Ces efforts peuvent être amplifiés à travers le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), qui réunit des gouvernements et des représentants de la société civile de 79 pays du monde entier.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : Les parlements comme partenaires aux réformes pour un gouvernement ouvert.

Des organes parlementaires spéciaux chargés de contrôler et d'étudier l'environnement et le développement durable

Au Canada, le Commissaire à l'environnement et au développement durable est nommé par le Vérificateur général du Canada (un haut fonctionnaire du Parlement) pour un mandat de sept ans. Le but de ce commissaire est d'évaluer la bonne utilisation des ressources, la progression et le statut du travail du gouvernement fédéral en matière d'environnement et de développement durable, ainsi que de superviser le processus de pétition en matière d'environnement. Ces évaluations et recommandations sont transmises au parlement et envoyées au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Ces rapports font ensuite l'objet de discussions lors des audiences du comité parlementaire, ce qui permet aux législateurs de superviser les actions du gouvernement concernant les ODD.

Quelle que soit la décision prise, une analyse des coûts-avantages doit idéalement être réalisée pour évaluer les différentes options, avant que le parlement ne décide comment il souhaite structurer son engagement pour la supervision des ODD. Vous trouverez ci-dessous des avantages à utiliser des comités des ODD dédiés versus sectoriels au sein des parlements.

Il existe deux approches possibles : étudier et réviser le mandat des comités existants pour mieux les adapter à l'Agenda 2030 et créer un comité général des ODD pour suivre la progression et la coordination globale, ou confier cette tâche à un comité existant.

Enquêtes parlementaires

Un autre des pouvoirs dont la plupart des parlements jouissent est la capacité à ouvrir une enquête sur n'importe quel sujet d'intérêt public. Bien que les règles de procédure de chaque pays nécessitent des processus différents, ces enquêtes sont un outil utile que les parlements peuvent employer pour attirer l'attention sur d'importantes questions liées aux ODD. Les enquêtes parlementaires peuvent être menées par un comité existant et être d'importants mécanismes politiques et de suivi en appui aux ODD. Elles permettent aux parlementaires d'appeler des témoins, de

demander et d'examiner des documents du gouvernement, d'organiser des audiences publiques, et de débattre de manière plus approfondie à propos du traitement des problèmes liés à une politique.

Autre aspect important, le processus de mobilisation du public est particulièrement bénéfique. La plupart des parlements autorisent le public à communiquer à l'écrit, à l'oral et en ligne, ainsi que les experts et autres personnes aux connaissances spécialisées à comparaître en personne et à présenter des témoignages oraux. À la fin d'une enquête, le comité produit un rapport, ce qui représente une opportunité essentielle pour les parlementaires de présenter des recommandations d'actions politiques, juridiques et sur des programmes au gouvernement et au public.

Interpellations et questions écrites et orales

Parmi les méthodes parlementaires les plus simples mais potentiellement les plus efficaces pour demander des comptes au gouvernement en matière de mise en œuvre des ODD, il existe des mécanismes permettant aux parlementaires d'interroger directement des ministres ou autres hauts fonctionnaires sur des sujets relevant de leurs attributions. Ces mécanismes varient en fonction de la forme de la législature, mais leur objectif est le même : inviter les ministres ou hauts fonctionnaires à être entendus par un comité ou une assemblée plénière, leur poser des questions écrites et orales (période des questions), et appeler à faire une réponse publique.

Quelle que soit la forme d'interrogation employée, ces mécanismes peuvent être des moyens très utiles pour un parlementaire de soulever une question liée aux ODD d'intérêt public au parlement et de demander au gouvernement d'expliquer ses mesures pour la traiter.

Les questions et les interpellations permettent d'examiner les processus de planification et de mise en œuvre des ODD de manière globale (ex. : Quel est le statut de la préparation du plan national sur les ODD? Quand sera-t-il déposé au parlement?) ou peuvent être beaucoup plus précises et s'intéresser à la mise en œuvre d'un ODD ou d'une cible spécifique (ex. : Que fait le gouvernement pour traiter le problème des inégalités conformément à l'ODD 10?). Les parlementaires peuvent même poser des questions sur des activités précises liées à une cible (ex. : Que fait le gouvernement pour garantir la participation et l'égalité des chances pleines et effectives pour les femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique conformément à l'ODD 5, cible 5.5?).

Questions écrites et orales

→ Il s'agit d'un processus utilisé dans les régimes parlementaires au moyen duquel une certaine partie de la séance est consacrée à poser des questions aux ministres.

→ Ces questions peuvent être posées par des membres alliés du gouvernement ou non gouvernementaux. Dans un régime parlementaire, ces ministres siègent souvent déjà au parlement en tant que membres.

→ Souvent, l'obligation de répondre à des questions orales est renforcée par un système où les parlementaires peuvent poser des questions par écrit aux ministres, et où leurs réponses sont publiées dans le cadre du registre parlementaire.

Interpellations

→ Les interpellations sont traditionnellement utilisées dans des régimes dotés d'une forte séparation des pouvoirs où les ministres ne siègent pas habituellement au parlement et doivent donc y être invités pour répondre aux questions des parlementaires.

→ Dans certains régimes parlementaires où il n'existe pas de période des questions régulière, les parlementaires peuvent utiliser l'interpellation pour demander à des ministres du Cabin et d'expliquer une loi ou une politique.

→ En conséquence, les interpellations doivent être présentées avec un préavis afin de donner au ministre le temps de s'organiser pour y assister. Dans certains parlements, une interpellation peut être liée à une motions de défiance envers le ministre ou le gouvernement.

3. Dispositions institutionnelles pour l'Agenda 2030

3.1. Coordonner les efforts pour une meilleure mise en œuvre et supervision

Des engagements interinstitutionnels en matière de mise en œuvre des ODD

Des engagements nationaux en matière de réalisation des ODD avec l'appui des trois pouvoirs de l'État ont été signés au Costa Rica en 2016 par le Président de la République, le Président de l'Assemblée législative et le Président de la Cour suprême[37] et au Paraguay en 2017 par le Président de la République, le Président du Congrès et le Président de la Cour suprême.[38] Un aspect principal de ces instrument est qu'ils transcendent les mandats et établissent des engagements qui demeurent contraignants pour les législatures et les gouvernements successifs.

La Chambre des députés et le Sénat du Chili sont représentés dans les commissions économique, sociale et environnementale au Conseil national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.[39] Au Salvador, l'Assemblée législative est représentée au Conseil national pour les ODD coordonné par le Bureau du Président de la République.[40]

Une motion d'initiative parlementaire a été approuvée par le Sénat de Trinité-et-Tobago, afin de veiller à ce que la mise en œuvre et le suivi des politiques relevant des ODD soit sous la responsabilité du Parlement. Cette motion est reflétée dans le rapport national stratégie de développement,[41] qui a été déposée à la Chambre des représentants et au Sénat. Un comité spécial mixte a en outre été créé pour examiner, analyser et fournir des recommandations pour le projet de stratégie nationale.

Le parlement doit participer à toutes les phases du cycle de mise en œuvre des ODD, y compris la planification, la prise de décision, le suivi et l'évaluation, pas uniquement par convenance politique mais pour favoriser une appropriation des ODD au sein du parlement et parmi les parlementaires. Lorsque des lois sont adoptées ou modifiées, et que des budgets relatifs à la mise en œuvre des ODD doivent être ajustés, les parlements doivent être capables de débattre sur ces changements en connaissant bien le contexte et l'impact de leurs décisions. La façon dont un pays coordonne la mise en œuvre des ODD à travers tous ses domaines d'activité dépend d'un certain nombre de facteurs, comme la structure de son régime politique et les principaux acteurs internes et externes. Cela étant, l'élaboration, l'exécution et la supervision de tout plan de développement national sont des bonnes pratiques recommandées et pouvant être renforcées par la participation du parlement comme expliqué ci-dessous :

37 Présidence de la République du Costa Rica. « Costa Rica : Premier pays au monde à signer le Pacte national pour la réalisation des Objectifs de développement durable » Présidence de la République du Costa Rica, 9 septembre 2016. https://presidencia.go.cr/comunicados/2016/09/costa-rica-primer-pais-del-mundo-en-firmar-pacto-nacional-por-los-objetivos-de-desarrollo-sostenible/

38 République du Paraguay. Déclaration commune des pouvoirs de l'État de la République du Paraguay réaffirmant l'engagement du pays à s'unir aux efforts pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) (2016). http://comisionods.mre.gov.py/themes/ods-py/assets/docs/Declaraci%C3%B3n%20Interpoderes.pdf

39 Chambre des députés du Chili. Résolution sur l'adoption de l'Agenda 2030 des Nations unies. https://www.camara.cl/pdf.aspx?prmTIPO=DOCUMENTOCOMUNICACIONCUENTA&prmID=46984

40 ONU DAES. Compendium de dispositions institutionnelles nationales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable (2018), 65. http://workspace.unpan.org/sites/Internet/Documents/UNPAN97468.pdf

41 Gouvernement de la République de Trinité et Tobago. Vision stratégique pour le développement nationale 2016-2030. https://www.planning.gov.tt/sites/default/files/Vision%202030-%20The%20National%20Development%20Strategy%20of%20Trinidad%20and%20Tobago%202016-2030.pdf

Groupe de travail ou comité directeur du développement national

Le gouvernement peut créer un type de groupe de travail ou de comité directeur pour superviser et orienter la mise en œuvre des ODD. Bien que ce type d'organe soit généralement créé par le pouvoir exécutif, il est recommandé qu'il soit de composition inclusive, n'incluant pas seulement des représentants du parlement mais aussi du secteur privé et de la société civile. Lorsque le parlement est représenté dans un tel comité, il est important d'établir un mécanisme officiel de compte rendu de la part de ses représentants, idéalement via un comité compétent à l'assemblée plénière.

Élaboration d'un plan de développement national

Une feuille de route stratégique sur plusieurs années établit la manière dont un pays vise à atteindre un développement humain durable, un plan de développement national décrit les priorités et les indicateurs principaux pour en mesurer la progression. Les plans de développement national doivent être spécifiquement révisés et alignés avec les ODD afin de créer un projet national unique pour le développement, intégrant les engagements ODD généraux et les localisant pour aborder les priorités nationales et sous-nationales. Le parlement doit participer à la formulation du plan de développement national : il doit être déposé, débattu et approuvé par le parlement avant sa mise en œuvre.

Mise en œuvre d'un plan de développement national

Après l'adoption d'un plan de développement national, la branche exécutive doit régulièrement remettre des rapports au parlement sur la progression et les difficultés rencontrées lors de l'exécution du plan. Les règles de procédure du parlement doivent permettre d'envoyer ces rapports à un comité parlementaire compétent afin qu'il l'étudie plus en détail, y compris en recevant des propositions du public sur son contenu, et d'en faire un compte rendu en séance plénière pour que le rapport du comité y soit déposé et débattu publiquement. Les pays peuvent aussi produire volontairement des rapports sur la progression périodique, qui seront pris en compte par le Forum politique de haut niveau des Nations unies; ces rapports doivent également être déposés au parlement et débattus.

Collaborer avec les ministères concernés

Dans certains pays, la supervision du plan de développement national est dirigée par un ministère (généralement le ministère de la planification, des finances ou du développement). Les règles de procédure du parlement doivent prévoir une révision régulière par un comité compétent du travail de ces ministères, avec un compte rendu à l'assemblée plénière et un débat public. Ce mécanisme garantit que les parlementaires et le public soient informés des questions et des difficultés concernant la mise en œuvre du plan de développement.

Collaborer avec des autorités sous-régionales

Mettre en œuvre les ODD est une opportunité de créer une réponse locale reflétant le contexte des communautés locales. Aussi, il est important d'établir un dialogue autour des ODD avec la population et les autorités locales, leur permettant de s'exprimer sur la façon dont elles souhaitent que les ODD soient mis en œuvre dans leur communauté. Ce dialogue doit être une partie naturelle de l'interaction entre le gouvernement, le parlement, les parlementaires et le public. Il est très utile de travailler avec les représentantes et représentants de gouvernements et communautés locales, provenant de tous les horizons politiques, pour bâtir un plan de développement local qui serait normalement élaboré sous la direction du gouvernement local. Les parlementaires peuvent néanmoins utiliser leurs pouvoirs et leurs ressources pour contribuer à ce processus. Ils peuvent également chercher à s'assurer de la cohérence entre les plans de développement national et local et que les ODD soient pleinement intégrés dans les deux.

Travailler avec d'autres institutions de contrôle

Les institutions de contrôle ont un rôle important en ce qu'elles suivent le travail du gouvernement dans la mise en œuvre des ODD. Certaines d'entre elles peuvent rendre compte à la branche exécutive, tandis que d'autres rendent compte directement au parlement. Quelles que soient les spécificités de leur mission et de leur structure hiérarchique, il est essentiel de collaborer avec ces institutions pour assurer une surveillance effective de la mise en œuvre des ODD. Vous trouverez ci-dessous une liste des institutions de contrôle les plus courantes pouvant appuyer le travail des parlements :

L'institution supérieure de contrôle est l'organisme gouvernementale qui mène des contrôles financiers et de performance détaillés des organismes qui composent le gouvernement. Elle joue un rôle fondamental dans le suivi des dépenses du gouvernement et son analyse détaillée est utile au parlement dans son travail. En général, ces organismes doivent déposer leurs rapports une fois par an au parlement et un comité est ensuite chargé d'entreprendre une révision plus approfondie des résultats et d'en rendre compte à l'assemblée plénière afin de débattre des rapports. Ce processus peut être utilisé pour observer de plus près si et comment les dépenses du gouvernement ont été effectuée pour avancer la mise en œuvre des plans de développement national (y compris les ODD).

Il existe plusieurs autres organismes menant des activités de surveillance, comme le commissaire à l'environnement, l'ombusdman, le conseil consultatif sur la situation de la femme et la directrice ou le directeur de poursuites pénales.

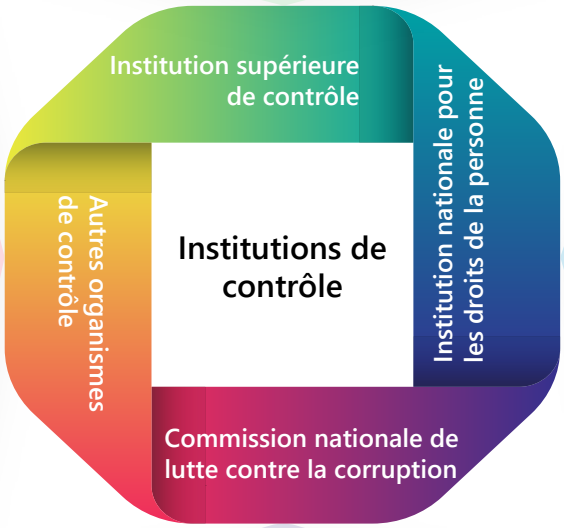

La plupart des pays possèdent un organe indépendant qui promeut et suit les droits de la personne et qui enquête sur les violations. Étant donné que de nombreux ODD concernent l'égalité et la promotion des droits des individus et des besoins des groupes marginalisés, le parlement doit s'intéresser tout particulièrement au travail de ces organismes. Ces institutions sont souvent obligées de remettre des rapports annuels au parlement, ce qui permet à ce dernier d'examiner si et dans quelle mesure une approche du développement fondée sur les droits est appliquée.

Dans certains pays, un organisme est responsable de tous les aspects de la lutte contre la corruption, de l'éducation civique, des enquêtes et des poursuites pénales, tandis que dans d'autres pays, plusieurs organisations ont des mandats pour ces différents éléments. Le parlement et les comités de contrôle (comités des comptes publics, du budget et des finances ou des assurances du gouvernement) examineront le travail des organismes concernés.

Quand cela se justifie, le parlement doit encourager les institutions de contrôle à échanger des faits et des analyses entre elles. Il doit également promouvoir la coopération de sorte qu'elle maximise la capacité de chaque organisme et qu'elle incite à échanger des expertises techniques pour éviter le dédoublement de fonctions et de ressources.

Travailler avec des bureaux nationaux des statistiques

Dans la majorité des pays d'Amérique et des Caraïbes, un organisme gouvernemental ou un ministère est chargé de collecter, d'interpréter et de publier des statistiques officielles, comme les taux de chômage, les taux annuels de natalité et de mortalité, le coût de la vie et les indicateurs de santé. Son travail est indispensable à la mise en œuvre des ODD car il collecte des données qui détermineront si, quand et dans quelle mesure des indicateurs et des points référence pour chaque ODD ont été atteints. À travers leur fonction de contrôle, les parlements doivent vérifier que les données nécessaires ventilées (ex. : par genre, groupe démographique ou zone géographique) sont collectées, traitées et transmises, et que le bureau national des statistiques possède les ressources et les capacités pour le faire. Il est également courant que la législation prévoie que le chef du bureau ne soit soumis à aucune directive politique dans les domaines techniques de l'activité du bureau. Une fois les données collectées et transmises, elles apporteront des preuves que les parlements pourront utiliser pour contrôler la mise en œuvre des ODD. En l'absence d'indicateurs internationaux pour des cibles spécifiques, les pays peuvent élaborer leur propre ensemble d'indicateurs provisoires afin d'éviter que l'action ne stagne et de promouvoir la responsabilité interinstitutionnelle.

La collaboration entre le parlement et les institutions nationales pour les droits de la personne

L'institution nationale pour les droits de la personne du Costa Rica, l'ombudsman, est chargée par la loi de soumettre et de présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative. Bien que cela ne soit pas imposé par la loi, les membres du parlement participent généralement à un débat avec l'ombudsman après sa présentation afin de clarifier certains points du rapport. Le Comité spécial permanent des droits de la personne demande également régulièrement l'opinion du Protecteur du citoyen. Même si ces échanges n'entrent pas explicitement dans le cadre des ODD, ils ont couvert de multiples sujets liés aux ODD depuis l'adoption de l'Agenda 2030.[42]

Collaboration avec des acteurs et des institutions locales

Pour une mise en œuvre effective des ODD, les acteurs locaux (dont les gouvernements et les assemblées municipales et locales) doivent être reconnus comme des acteurs clés et habilités en conséquence à jouer à rôle significatif dans le processus d'élaboration, de modification et d'application des cadres législatifs. Pour cela, un financement adapté doit être prévu afin de permettre une participation publique et une programmation locales. De la même manière, durant le suivi et l'évaluation nationale de la mise en œuvre, il faut tenir compte de et/ou créer des indicateurs des ODD localisés.

Les parlementaires peuvent également chercher à s'assurer de la cohérence entre les plans de développement national et local et que les ODD soient pleinement intégrés dans les deux.

3.2. Renforcer les capacités institutionnelles pour contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

La mise en œuvre effective des ODD implique que toutes les institutions publiques renforcent leurs capacités ainsi que celles de leurs membres et personnel. Les parlements d'Amérique et des Caraïbes s'efforcent de développer des systèmes et des pratiques qui contribueront à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 dans leur pays. Pour remplir cette tâche, ils devront continuer à créer de nouvelles capacités et à réfléchir à comment renforcer leurs systèmes internes pour appuyer les 17 ODD.

42 UIP et PNUD. Rapport parlementaire mondial 2017 – Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement (2017), 81. https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-08/rapport-parlementaire-mondial-2017-le-controle-parlementaire-le-pouvoir-du-parlement-de-demander-des-comptes

De nombreux parlements ont déjà élaboré des produits de connaissance et des guides pour aider les parlementaires à tenir compte de ces objectifs dans leur interaction continue avec le public et le gouvernement. D'autres parlements peuvent évaluer leurs capacités internes et les limites de ce qu'ils peuvent effectuer par eux-mêmes, dû à un manque de personnel ou de membres du parlement, par exemple. Pour dépasser ces limites, des parlements ont parfois monté des projets et des programmes avec des organisations afin de les aider à renforcer leurs capacités, à préparer des cadres juridiques et à créer des outils et des mécanismes pour favoriser la réalisation des ODD. Ces outils incluent par exemple des ateliers, des séminaires et l'accompagnement entre pairs pour les membres du personnel et les parlementaires. Quand il est intégré dans une planification à long terme, un tel appui peut avoir un grand impact sur les capacités du parlement tandis qu'il continue de s'efforcer d'être un partenaire actif et à part entière dans la mise en œuvre des ODD.

Les parlements souhaitant être actifs dans cette mise en œuvre dans leur pays doivent constituer un dossier pour demander de l'aide à des organisations régionales et internationales fournissant des financements, des aides techniques et autres ressources pour soutenir le renforcement des capacités parlementaires et la participation à la réalisation des différents objectifs. En outre, ils peuvent demander des financements auprès d'institutions financières internationales et autres banques de développement régionales. Ces institutions ont été créées pour, entre autres, bâtir des institutions étatiques afin de garantir que les pays membres atteignent leurs objectifs de développement à long terme, y compris les ODD.

Le rôle des membres du personnel parlementaire

De par la nature de leur travail, les parlementaires doivent être des généralistes. La variété et la complexité des sujets qu'elles et ils abordent au quotidien, allant des préoccupations de la population à l'étude de projets de loi, exigent d'acquérir rapidement des connaissances sur des sujets variés. Quelles que soient leur expérience et expertise professionnelles ou autre, elles et ils rencontreront de nombreuses questions n'entrant pas dans leurs domaines. Aussi, les législatrices et les législateurs dépendent des membres du personnel parlementaire pour fournir un appui et des analyses nécessaires pour effectuer leur travail minutieux.

Presque tous les parlements et leurs membres rencontrent la difficulté de devoir collaborer avec une branche exécutive ayant davantage de ressources et d'expertise. Ils doivent travailler avec ces contraintes pour jouer un rôle constructif dans l'adoption et le suivi de la législation et des budgets, et ils subissent les mêmes contraintes dans leur travail pour la mise en œuvre des ODD. Cela signifie que le parlement a besoin de membres de personnel hautement qualifiés ayant accès à des informations, des données et des faits clairs et précis pour apporter une aide importante et rapide aux parlementaires et aux comités. Sans ces ressources humaines, un parlement sera incapable de remplir son rôle dans la mise en œuvre des ODD.

Parmi les différents moyens dont les membres du personnel aident les parlementaires à acquérir les connaissances, les informations et les données nécessaires pour évaluer substantiellement n'importe quel sujet, nous pouvons citer les séances d'information, les audiences, l'identification de parties prenantes, la recherche et l'appui général pour la préparation des amendements et les rapports de comités. Les membres de personnel appuient le parlement, ses comités et ses membres dans l'examen de la législation et du budget annuel de l'État, et dans le suivi d'initiatives.

En plus du personnel général du secrétariat parlementaire, vous trouverez ci-dessous les trois structures principales sous lesquelles les membres de personnel sont souvent organisées dans un parlement.

1. **Personnel de soutien des comités :** Des professionnels comme des membres de soutien juridique, sectoriel et procédural sont affectés à chacun des comités pour aider directement la présidente ou le président et les membres des comités durant leurs réunions, audiences et délibérations.

2. **Unités professionnelles dédiées :** Dans certains parlements, les membres du personnel professionnel sont répartis en unités en fonction de leur domaine d'expertise. Ces unités, qui peuvent être chargées de traiter des sujets comme les affaires juridiques, la procédure parlementaire, la sensibilisation du public etc., doivent assister et soutenir tous les comités et les membres, principalement sur demande.

3. **Unités spécialisées :** Il est de plus en plus courant de créer des unités ayant des ressources adaptées et un rôle précis lié à une fonction centrale du parlement. Le cas le plus fréquent est celui du bureau parlementaire du budget, dont le personnel est hautement qualifié, et qui fournit des analyses indépendantes aux comités concernés sur l'adoption et le suivi du budget annuel de l'État. Certains parlements ont également créé des

instituts et des bibliothèques parlementaires,[43] une sorte de groupe de réflexion produisant des analyses et des recherches scientifiques approfondies et non partisanes pour le parlement.

Nonobstant la méthode d'organisation du personnel, ce dernier ne doit pas uniquement connaître les ODD mais également savoir comment ils sont mis en œuvre et reconnaître les acteurs clés de ce processus. Les membres du personnel doivent toujours tenir compte de ces objectifs dans leur travail quotidien dans le domaine de leur comité.

Il convient de remarquer que les ressources affectées aux parlements pour mobiliser les membres du personnel sont souvent limitées. Les ODD couvrant presque tous les aspects du développement dans n'importe quel pays, il sera nécessaire de renforcer les capacités du personnel afin qu'il comprenne, soit sensible et se familiarise pleinement avec les ODD et leurs cibles. Un personnel et des parlementaires formés et compétents sont indispensables à la mise en œuvre des ODD. Le parlement devra probablement pour cela auditer ou évaluer son personnel pour savoir s'il a la capacité et les ressources nécessaires à cette mise en œuvre. Cette évaluation permettra à la direction de l'institution d'identifier des écarts requérant un investissement afin de garantir que le parlement puisse fournir des analyses et de la documentation de référence afin d'être un acteur à part entière de la mise en œuvre nationale des ODD.

De nombreux parlements vont plus loin en élaborant et en adoptant des plans stratégiques institutionnels sur plusieurs années à partir de l'évaluation des besoins, et qui identifient une feuille de route pour les réformes et les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et remplir les fonctions principales. Ce type de plan est une base intéressante pour fournir les faits requis pour promouvoir une affection de ressources du budget annuel de l'État et de donateurs qui soutiendront le parlement dans ses efforts pour renforcer les capacités de mise en œuvre des ODD.

Des guides d'orientation sur les ODD pour les partis politiques

Reconnaissant que la participation des partis politiques est une condition sine qua non du leadership parlementaire en matière d'ODD, le Programme des Nations Unies pour le développement au Costa Rica et en Équateur a élaboré des guides d'orientation pour sensibiliser les organisations politiques à l'Agenda 2030.[44,45] Ces guides sont des outils pratiques visant à faciliter l'intégration des ODD dans les programmes des partis politiques, mais aussi à aider le public à comparer les différents programmes avec les engagements pris dans l'Agenda 2030.

Un élément clé à prendre en compte dans l'élaboration d'une évaluation des capacités et des plans stratégiques qui en découlent est le rôle du parlement d'assurer que le développement, le financement et l'exécution de la législation soient fondés sur des faits. Comme mentionné auparavant, les ressources financières et humaines allouées pour appuyer le travail parlementaire sont limitées et il n'est pas possible, ni même désirable, que le parlement dispose d'une expertise interne dans tous les domaines couverts par les ODD. Il est donc essentiel qu'un partenariat adapté soit mis en place, ainsi que les mécanismes de participation nécessaires, afin de faciliter la collaboration entre le parlement et les institutions produisant des connaissances, au sein du gouvernement (comme les services techniques de différents ministères) comme en dehors (évidemment le secteur universitaire, mais aussi la société civile, les organisations internationales etc.)

43 UIP et IFLA. Lignes directrices sur les services de recherche parlementaire (2015). http://archive.ipu.org/pdf/publications/research-fr.pdf

44 PNUD. Guide sur l'Agenda 2030 pour les organisations politiques et les citoyens (2016). https://www.ec.undp.org/content/ecuador/es/home/presscenter/articles/2016/10/26/cartilla-de-orientaci-n-para-organizaciones-pol-ticas-y-ciudadan-a-sobre-los-ods.html

45 PNUD. Guide d'orientation pour les organisations politiques et les citoyens : Formuler des programmes gouvernementaux avec l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses Objectifs de développement durable. (2017). https://www.undp.org/content/dam/costa_rica/docs/undp_cr_Gu%C3%ADa_ODS.pdf

Rôle des groupes politiques parlementaires

Travailler avec et via une affiliation politique est un aspect important du travail parlementaire qui permet de promouvoir et de défendre des positions et des idées de parti au sein du parlement. Les débats et les discussions sont un élément central de la vie parlementaire. Chaque parti a ses priorités quant aux politiques, lois et affectations budgétaires, pour répondre aux besoins de leurs concitoyens. Mais si les partis peuvent avoir des avis différents sur la façon d'atteindre les ODD, chaque pays devra signaler s'il les a atteints ou non.

Dans la quasi-totalité des parlements d'Amérique et des Caraïbes, les membres élus au nom d'un parti politique siègent en tant que groupe de parti.[46] Si un parti a la majorité au parlement (selon le régime parlementaire), il est bien positionné pour s'organiser pour soutenir les ministres et la branche exécutive, qui seront chargés d'assurer la mise en œuvre des ODD dans le pays et de faire part de leurs engagements au reste des pays. Un moyen pour cela consiste à créer un groupe de travail pour les ODD, dont l'objectif principal est de collaborer avec les différents ministères supervisant la mise en œuvre des ODD afin de s'assurer que les points de vue des membres de parti et des citoyennes et citoyens soient représentés dans les projets de loi et de budget avant leur dépôt au parlement.

Un tel groupe travail permet au parti d'aborder des questions susceptibles d'être soulevées par l'opposition et des groupes de parti minoritaires afin d'affiner sa position avant le dépôt d'un projet de loi ou de budget. Il peut également être un espace pour discuter d'amendements potentiels à ces documents après que le public ait apporté ses contributions via des procédures parlementaires comme des audiences publiques de comité. Quelle que soit la forme d'organisation, il est tout aussi important que les ODD soient intégrés au travail des parlementaires de l'opposition, qu'ils sachent clairement comment les mettre en œuvre et que des stratégies soient mises en place pour suivre les mesures gouvernementales correspondantes.

Il convient également de préciser qu'au cours de la période de mise en œuvre des ODD (2015-2030), il est possible que les groupes de parti passent de l'opposition au gouvernement, et vice versa. Chaque groupe de parti doit être bien informé des ODD et engagé dans leur mise en œuvre afin d'éviter qu'un changement de gouvernement n'occasionne un retard inutile.

Groupes multipartites

Les groupes multipartites de parlementaires permettent à des membres ayant des intérêts communs de discuter de la promotion de législation et de politiques reflétant ces intérêts. Ils permettent d'éliminer les barrières entre les partis et favorisent un dialogue entre membres qui peut ensuite servir à bâtir un consensus à défendre au sein des différents groupes de parti et du parlement en général.

Les ODD couvrant presque tous les domaines du développement, des groupes ont été créés dans certains parlements pour défendre des sujets précis intéressant les membres. Par exemple, un caucus de femmes peut défendre l'ODD 5 (égalité des genres), un groupe sur le parlement ouvert peut œuvrer pour l'ODD 16 (responsabilité) et un caucus vert pour l'ODD 12 (action climatique).

Mais il est aussi possible de travailler sur les ODD en dehors des lignes de parti. Un groupe de ce type peut être un espace d'éducation, de promotion et de défense des ODD en général. Il peut également jouer un rôle clé dans la promotion de l'institutionnalisation des systèmes requis (et mentionnés dans ce manuel) pour qu'un parlement puisse participer activement et fortement à la mise en œuvre et au suivi des actions concrètes pour ces objectifs.

Un groupe multipartite peut aussi être un espace de plaidoyer et de consensus politiques au sein des différents partis politiques représentés au parlement. Il doit garantir non seulement que les parlementaires membres du groupe soient informés et engagés dans les ODD, mais aussi qu'ils éduquent leurs partis respectifs sur les ODD afin que ces partis soient également informés et engagés. Il peut aussi être un mécanisme pour défendre et représenter le parlement dans les négociations avec le pouvoir exécutif autour des ODD.

46 Dans différents pays, ces groupes sont nommés différemment, par exemple groupe parlementaire, caucus ou parti parlementaire.

Comment mon parlement peut-il participer au processus national des ODD?

Il a été mentionné précédemment dans ce document que l'Agenda 2030 pour le développement durable reconnaît explicitement le *« rôle essentiel des parlements nationaux à travers l'adoption de lois et de budgets, et leur rôle d'assurer la responsabilité de la mise en œuvre effective de nos engagements. »*[47] Voici une suite non exhaustive de façons dont un parlement peut efficacement contribuer au processus national des ODD :

1. **Sensibiliser :** Les parlements peuvent envisager d'organiser des séminaires d'information et des activités de renforcement des capacités. Cela peut aider tous les parlementaires à acquérir une compréhension de base de l'Agenda 2030.

2. **Participer à la conception et à la supervision de plans nationaux :** Les gouvernements doivent donner aux parlements une opportunité explicite de participer à la préparation des plans nationaux pour les ODD et pourrait, par exemple, mettre en place un groupe de travail interministériel, intersectoriel et inter-comités pour le développement d'un plan national, offrant de nombreuses possibilités aux représentation. Les parlements doivent insister pour que les plans nationaux pour les ODD leur soient envoyés pour révision au travers d'un processus ouvert. Une fois un plan adopté, les parlements peuvent exiger un rapport annuel du gouvernement sur sa mise en œuvre et tenir des audiences publiques.

3. **Revoir les mécanismes parlementaires existants :** Les parlements peuvent revoir leurs propres mécanismes parlementaires pour déterminer ceux pouvant être employés pour la mise en œuvre et le contrôle des ODD, et quels nouveaux processus ou mécanismes sont nécessaires.

4. **Créer un comité parlementaire dédié à l'Agenda 2030 :** Ce comité peut jouer un rôle fort dans la coordination et le contrôle, et doit garantir un processus participatif permettant des audiences avec la société civile et autres acteurs. Il doit aussi interagir directement et régulièrement avec tous les services du gouvernement, et avoir l'autorité d'exiger des rapports ou de convoquer des témoins experts.

5. **Renforcer les comités existants :** Chaque comité parlementaire permanent peut identifier les objectifs et les cibles correspondant à sa mission et les initiatives de réforme législative pouvant être nécessaires pour combler des lacunes importantes, et ils peuvent également étudier l'impact de projets de loi pour évaluer leur alignement avec les ODD. De plus, des mécanismes multipartites peuvent aider à garantir que les ODD soient dûment intégrés au sein des comités permanents.

47 Bernstein, Johannah. Mobiliser les bonnes pratiques pour les Objectifs de développement durable – options pour la Suède (2018). https://agenda2030delegationen.se/wp-content/uploads/2018/05/Drawing-on-good-Sustainable-Development-Goals-practices_slutrapport.pdf

6

Jouer un rôle proactif dans l'élaboration des lois : Les parlements peuvent également jouer un rôle clé dans l'appui de la mise en œuvre des ODD en créant des cadres juridiques solides sensibles au genre et fondés sur les droits de la personne, afin d'assurer la réalisation des ODD pour tous les membres de la société. Des audiences publiques sont essentielles dans ce processus afin de garantir la transparence et la responsabilité.

7

Mobiliser des parties prenantes : Les parlements doivent étudier les moyens de mobiliser des parties prenantes clés pour leur garantir de plus grandes possibilités de participation à travers, par exemple, des audiences publiques, des séances d'information publiques et des réunions techniques. Ils doivent également envisager d'élaborer ou de renforcer leurs stratégies de communication pour mieux entendre le public. Il est important que le parlement interagisse de façon proactive avec le public pour comprendre ses priorités et évaluer la mise en œuvre des ODD sur le terrain.

8

Examiner les budgets nationaux avec une approche de genre : Les parlements peuvent examiner les budgets nationaux de plusieurs manières. Premièrement, ils peuvent réaliser un contrôle des ODD et de l'égalité des genres dans le budget national. Deuxièmement, chacun des comités disciplinaires correspondants peut déterminer le coût total des activités de mise en œuvre des ODD dans son domaine en prêtant attention aux impacts différenciés potentiels sur tous les genres. De plus, les parlements peuvent utiliser leur pouvoir de contrôle pour exiger davantage de financements pour les mesures visant l'égalité des genres afin d'accélérer tous les ODD dans le budget national.

9

Suivre la mise en œuvre des ODD : Les parlements peuvent ouvrir leurs propres enquêtes publiques sur la mise en œuvre des ODD. Des rapports réguliers doivent être remis aux parlements pour suivre le niveau de progression de leur pays. Ce suivi doit aussi tenir compte de l'importance de l'approche fondée sur les droits de la personne dans les ODD. Cela aidera à faire prévaloir l'importance des questions de justice distributive.

10

Garantir que les ODD bénéficient aux personnes les plus vulnérables : L'Agenda 2030 énonce précisément que « personne ne sera laissé pour compte. » Cela nécessitera des approches adaptées aux zones géographiques, aux groupes démographiques et à d'autres indicateurs de population. Les parlements sont bien positionnés pour s'assurer que les personnes sous-représentées et marginalisées soient entendues. Ils peuvent également organiser davantage de débats parlementaires et d'audiences officielles axées sur les droits et les besoins des groupes vulnérables et marginalisées. Ils peuvent demander la collecte de données ventilées pour garantir que les politiques publiques ne laissent personne pour compte.

Bibliographie

BAD. *La participation parlementaire dans les Objectifs de développement durable (ODD)* (2017). https://events.development.asia/system/files/materials/2017/04/201704-parliamentary-engagement-sustainable-development-goals.pdf

Campagne d'action de l'ONU sur les ODD et Fondation Rockefeller. *Guide pour la participation parlementaire dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Objectifs de développement durable* (ODD) (2016). https://myworld2015.files.wordpress.com/2017/04/parliamentary-manual-updated.pdf

CEPALC. *L'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable : Une opportunité pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018). https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/40156/S1801140_en.pdf?sequence=25*

CEPALC. *Second rapport annuel sur la progression et les difficultés régionales en matière de l'Agenda 2030 pour le développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes* (2018). https://www.cepal.org/en/publications/40156-2030-agenda-and-sustainable-development-goals-opportunity-latin-america-and

Fitsilis, Fotios et Eleni, Zisioglu. 2019. *Jeu de données sur la participation parlementaire au suivi des ODD*. figshare. doi:10.6084/m9.figshare.7945628.v2.

GOPAC, PNUD et BID. *Le rôle du parlement dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : Guide parlementaire* (2015). http://gopacnetwork.org/wp-content/uploads/2017/04/sdghandbook2.pdf

ONU et CEPALC. *Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030* (2017). https://www.cepal.org/fr/publicaciones/41106-strategie-montevideo-pour-la-mise-oeuvre-lagenda-regional-pour-legalite-des

Open SDG Data Hub, *Division de la Statistique de l'ONU*. http://unstats-undesa.opendata.arcgis.com/

ParlAmericas. *Participation citoyenne au processus législatif* (2018). http://parlamericas.org/uploads/documents/Trousse%20d'outils_Participation%20citoyenne%20dans%20le%20processus%20l%C3%A9gislatif.pdf

PNUD. *Expériences dans l'application de la méthodologie de l'examen des dépenses publiques et du cadre institutionnel pour le climat (CPEIR) au Honduras, en Colombie, au Chili, en Équateur et au Salvador* (2019). http://www.latinamerica.undp.org/content/rblac/es/home/library/environment_energy/experiencias-en-la-aplicacion-de-la-metodologia-de-analisis-del-.html

PNUD. *Une approche multidimensionnelle pour l'agenda 2030* (2017). https://www.latinamerica.undp.org/content/rblac/es/home/library/human_development/unidad-1--un-enfoque-multidimensional-para-abordar-la-agenda-203.html

Together 2030, Université de Newcastle, Philippine Social Enterprise Network, Sightsavers, World Vision, Global Focus, et PNUD. *Mobiliser les parlements dans l'Agenda 2030 et les ODD : représentation, responsabilité et mise en œuvre : Manuel pour la société civile* (2018). https://www.together2030.org/parliamentaryhandbook/

UIP et IFLA. *Lignes directrices sur les services de recherche parlementaire* (2015). http://archive.ipu.org/pdf/publications/research-fr.pdf

UIP et PNUD. *Les ODD à l'usage des parlements – outil d'auto-évaluation* (2016). https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/outils/2017-01/les-odd-lusage-des-parlements-outil-dauto-evaluation

Liste de contrôle pour les parlementaires

Cette liste de contrôle est un outil que les parlementaires et le personnel parlementaire peuvent utiliser pour étudier, débattre, analyser et présenter des textes législatifs, ainsi que pour étudier et contrôler les budgets nationaux. Elle a été conçue comme un guide visant à s'assurer que les activités liées à la législation et au budget sont menées en tenant compte de l'Agenda 2030 et peuvent efficacement contribuer à la réalisation des ODD.

LÉGISLATION

Représentation : Mobiliser le peuple autour de l'Agenda 2030

- ☐ Les projets de loi sont publiés et partagés pour permettre la contribution du public.
- ☐ Les stratégies de communication sont conçues pour permettre une diffusion large des projets de loi.
- ☐ La société civile, des universitaires et des experts techniques peuvent présenter des propositions orales ou écrites sur les projets de loi.
- ☐ Des pratiques visant particulièrement à inclure et à consulter les groupes vulnérables et traditionnellement marginalisés sont appliquées.
- ☐ Le public est mobilisé et consulté au sujet du contenu des projets de loi avant que le parlement ne les étudie.
- ☐ Les gouvernements sous-nationaux sont impliqués ou consultés dans l'élaboration de la législation, et les contextes spécifiques sont abordés pour assurer une mise en œuvre effective.

Intégrer les ODD

- ☐ L'exposé des motifs joint à chaque projet de loi explique comment ce dernier contribue à réaliser les ODD.
- ☐ Une analyse est réalisée pour définir si le projet de loi est conforme au plan de développement national du gouvernement et/ou à un plan pour localiser les ODD.
- ☐ Le cas échéant, une analyse des coûts-avantages est effectuée pour montrer l'impact de l'investissement permis par les projets de loi sur la réalisation des ODD.
- ☐ Une analyse des aspects socio-économique, environnemental et du genre de la loi est effectuée.
- ☐ Les accords et cadres internationaux correspondants sont pris en compte lors de l'élaboration de la législation.
- ☐ Les règlements et les procédures sont prises en compte pour garantir que la mise en œuvre et la réalisation des ODD fassent partie de la mission ou de la portée du travail de chaque comité ou entité responsable.

Examen post-législatif (contrôle de l'application des lois)

- ☐ Les entités chargées de contrôler la réalisation des ODD sont identifiées, y compris le rôle et le soutien qu'elles peuvent apporter au parlement.
- ☐ Une évaluation des besoins internes (en capacités, ressources et aptitude à examiner efficacement la législation) est réalisée pour garantir que le parlement, ses comités ou autres entités externes ou internes responsables disposent de l'appui et des ressources adéquates pour analyser l'application des lois.
- ☐ Un plan est mis en place pour mobiliser le public dans le suivi de l'application des textes législatifs adoptés.
- ☐ Les institutions responsables présentent des rapports réguliers au parlement.

LÉGISLATION

- ☐ La pertinence par rapport à la réalisation des ODD est établie comme critère de sélection de lois adoptées à mettre en priorité par les comités parlementaires ou les unités chargées d'examiner l'application des lois.

Données, indicateurs et rapports

- ☐ Le bureau national des statistiques dispose de ressources pour collecter les données ventilées (par genre, âge, répartition géographique et autres caractéristiques pertinentes) nécessaires au suivi effectif des ODD.
- ☐ Le parlement connaît les indicateurs nationaux élaborés et/ou identifiés pour suivre la progression de la réalisation des ODD et ses membres et le public sont régulièrement informés des statistiques.
- ☐ Un plan est mis en place pour informer des mesures parlementaires, comme l'adoption de législation, dans les revues nationales volontaires au Forum politique de haut niveau.

BUDGET

Représentation

- ☐ Les contributions du public sur les priorités budgétaires sont collectées par le parlement et transmises au pouvoir exécutif avant sa présentation de la proposition budgétaire.
- ☐ Un plan est mis en place pour l'implication et la participation du public dans le contrôle du budget.
- ☐ Des outils sont utilisés pour recevoir des retours et des idées quand le parlement débat sur le budget pour avoir une portée plus large.

Intégrer les ODD

- ☐ La proposition budgétaire est conforme au plan de développement national.
- ☐ Le budget soumis au parlement pour étude et adoption contient une explication de la façon dont les mesures budgétaires visent à faire progresser la mise en œuvre des ODD.
- ☐ Les comités responsables évaluent comment le budget contribuera à la réalisation des ODD, et s'il en résulte des recommandations, elles sont appliquées.
- ☐ Le gouvernement a reçu une aide et des recommandations du parlement sur le budget, tenant compte de sa contribution à la réalisation des ODD.

Efficacité du développement

- ☐ L'Aide publique au développement (APD) et autres ressources financières externes sont comprises dans le budget en tant que recettes.
- ☐ Des plans sont mis en place pour réaliser des évaluations de l'impact de l'aide reçue.

Imputabilité

- ☐ Il existe un plan ou une procédure en place pour permettre aux comités des comptes publics ou du budget de contrôler efficacement les hauts fonctionnaires du gouvernement et d'évaluer l'efficacité des dépenses gouvernementales concernant les questions liées aux ODD et la responsabilité des fonds.
- ☐ Une liste d'acteurs et d'institutions à contacter pour obtenir de l'aide avec l'analyse de l'impact du budget sur la réalisation des ODD a été élaborée.

Cette liste est une version résumée d'une auto-évaluation des parlements sur les ODD plus approfondie élaborée par le PNUD et l'UIP. Pour obtenir plus d'information et l'auto-évaluation entière, veuillez consulter la publication Les ODD à l'usage des parlements – Outil d'auto-évaluation..

Secrétariat International de ParlAmericas

703 - 155 rue Queen, Ottawa, Ontario, K1P 6L1 Canada

Téléphone : +1 (613) 947-8999

www.parlamericas.org | info@parlamericas.org

Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Casa de las Naciones Unidas Édifice 128, Ciudad del Saber Clayton. Ville de Panama, Panama

www.latinamerica.undp.org